

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
ET
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

**INTÉGRER LA PARITÉ DANS LES STRATÉGIES
DE COMMERCE ET DE DÉVELOPPEMENT EN
AFRIQUE**

Les négociations commerciales et l'Afrique: N° 4



NATIONS UNIES

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
ET
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

**INTÉGRER LA PARITÉ DANS LES STRATÉGIES
DE COMMERCE ET DE DÉVELOPPEMENT EN
AFRIQUE**

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET L'AFRIQUE: N° 4



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2008

NOTE

- Le présent rapport a été établi par Sylvia Maria Booth, consultante pour les questions de parité et de développement, dans le cadre du projet sur le renforcement de la capacité commerciale en Afrique financé par le PNUD et du Programme conjoint intégré (CCI/CNUCED/OMC) d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP).
- Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.
- Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ou quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou à leur degré de développement.
- Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation sous réserve qu'il soit fait mention de ladite publication et de sa cote. Un exemplaire du document renfermant le texte cité ou reproduit sera transmis au secrétariat de la CNUCED, à l'adresse suivante: Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse.

UNCTAD/DITC/TNCD/2007/13

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

ISSN 1994-4764

Copyright © Nations Unies, 2008
Tous droits réservés

RÉSUMÉ

La libéralisation du commerce est considérée comme profitable pour les pays car, en ouvrant la voie à une meilleure répartition des ressources dans l'économie mondiale, au partage de connaissances, au transfert de technologies et à l'augmentation de la productivité qui en résulte, ainsi qu'au développement du capital humain et physique, elle est censée favoriser la croissance. L'expansion de la production nationale s'accompagne en général d'une amélioration des perspectives en termes de revenus.

Sur ce plan, toutefois, les femmes peuvent sortir gagnantes ou perdantes. À cause de leurs nombreuses responsabilités et des contraintes liées à leur statut, comme les difficultés d'accès aux facteurs de production et aux ressources, elles n'ont pas toujours la possibilité de profiter de l'expansion du commerce à l'égal des hommes. En Afrique pourtant, grâce à leur esprit d'entreprise, elles sont extrêmement actives dans plusieurs secteurs de l'économie. Avec les moyens et le soutien adéquats, elles pourraient apporter une contribution non négligeable à la croissance économique et au développement du continent.

Pour que la libéralisation du commerce en Afrique se déroule selon le scénario optimal (croissance élevée, peu d'inégalité entre les sexes), il faut prendre en compte l'ensemble des rôles, des responsabilités et des contraintes assumés par les femmes. Le présent rapport tente de fournir des éléments pour ce faire et examine comment et pourquoi les femmes, considérées comme un groupe auquel s'adressent spécifiquement les politiques de développement durable, pourraient rendre plus efficaces les politiques de libéralisation commerciale dans le cadre d'une démarche axée à la fois sur le développement et sur la réduction de la pauvreté en Afrique.

ABRÉVIATIONS

ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (titre également d'un accord de l'OMC)
AGCS	Accord général sur le commerce des services
CCI	Centre du commerce international CNUCED/OMC
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
JITAP	Programme conjoint intégré d'assistance technique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisations non gouvernementales
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. Intégration des questions de parité: les grands principes et les principaux acteurs	1
A. L'intégration de la parité hommes-femmes et le système des Nations Unies	1
B. L'intégration des questions de parité à la Banque mondiale et dans d'autres organisations.....	3
II. Intégration des questions de parité dans les politiques commerciales et les politiques de développement	5
A. Mesure des incidences des politiques commerciales et des politiques de développement sur les femmes	5
B. Participation des femmes à la formulation et à l'application des politiques commerciales: parties prenantes et stratégies	9
III. L'autonomisation des femmes comme moyen de promouvoir le commerce et de réduire la pauvreté en Afrique	10
A. Donner aux femmes les moyens d'être des acteurs économiques et des décideurs	10
B. L'autonomisation des femmes en Afrique: secteurs pilotes stratégiques à explorer	13
IV. Cadre pour l'intégration des questions de parité et pour un scénario optimal en matière de parité, de commerce et de développement en Afrique.....	25
Bibliographie.....	33

I. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ: LES GRANDS PRINCIPES ET LES PRINCIPAUX ACTEURS

A. L'intégration de la parité hommes-femmes et le système des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies se préoccupe de la promotion des femmes et de l'égalité entre les sexes depuis le début des années 70, sensibilisant progressivement la communauté internationale à l'importance que revêt l'intégration des questions de parité dans tous les objectifs (politiques, économiques et sociaux) de l'Organisation, y compris dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, de la défense des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et du développement durable (Hannan, 2001).

Le Programme d'action de Beijing, adopté à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui a eu lieu dans la capitale chinoise en 1995, a développé les initiatives antérieures, érigeant l'intégration de la parité hommes-femmes en stratégie mondiale pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

Ainsi, le paragraphe 58 b) du Programme d'action de Beijing demande aux gouvernements d'«analyser dans une perspective égalitaire les politiques et les programmes, y compris ceux qui ont trait à la stabilité macroéconomique, à l'ajustement structurel, à la dette extérieure, à la fiscalité, à l'investissement, à l'emploi, aux marchés et à tous les secteurs de l'économie, afin d'évaluer leur impact sur la pauvreté [et] sur l'inégalité, en particulier entre les sexes». Le paragraphe 164, pour sa part, aborde la question de l'intégration de la parité en ces termes: «Pour favoriser l'indépendance économique des femmes et la réalisation de leur potentiel, les gouvernements et les autres acteurs devraient encourager l'adoption de mesures énergiques et visibles visant à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes afin d'en analyser les conséquences sur les femmes et les hommes avant toute décision.» (Hannan, 2000, p. 2).

Le Programme d'action de Beijing a salué les progrès importants qui avaient été réalisés pour comprendre les incidences négatives des inégalités hommes-femmes dans certains domaines de développement économique, en particulier les obstacles à l'émancipation économique des femmes et à l'élimination de la pauvreté (par. 47 et 48). Toutefois, dans d'autres domaines de politique macroéconomique et dans le cadre d'autres institutions, l'importance de la parité était moins clairement affirmée (Assemblée générale, 2000, par. 21 et 53, cité dans Hannan, 2000, p. 3). Plusieurs économistes féministes ont ainsi montré que les politiques macroéconomiques et les institutions qui négligeaient la problématique hommes-femmes contribuaient au maintien des inégalités, compromettant la réalisation des objectifs macroéconomiques.

Parmi les autres mandats intergouvernementaux traitant de l'intégration des questions de parité dans le développement économique, il convient de citer les conclusions concertées issues des travaux de la Commission de la condition de la femme en 1997 sur les femmes et l'économie, et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en juin 2000 pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. À cette occasion, l'Assemblée générale a adopté un document final qui énumérait les stratégies pour assurer la parité, dont Hannan (2001) présente les principaux éléments dans son résumé (encadré 1). Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés la même année citent l'égalité des sexes parmi les objectifs à atteindre d'ici 2015. L'intégration des questions de parité est jugée essentielle non seulement pour parvenir à l'égalité et à l'émancipation des femmes mais aussi pour réaliser tous les autres objectifs du Millénaire pour le développement. L'éducation et l'émancipation des femmes sont au cœur de toute stratégie visant à améliorer la santé maternelle et à combattre le sida et la mortalité infantile, eu égard notamment au rôle procréateur et au rôle de dispensatrices de soins joués par les femmes. Parce qu'elles sont chargées de la sécurité alimentaire de la famille, elles sont en première ligne du combat mené contre la famine. En contribuant au revenu du ménage par leur travail, salarié ou non, elles jouent un rôle primordial dans l'élimination de l'extrême pauvreté. Par ailleurs, la Commission de la condition de la femme,

dans sa résolution publiée sous la cote E/CN.6/2001/L.6/Rev.1, déclare que l'intégration d'une perspective hommes-femmes «constitue une stratégie critique dans l'application du Programme d'action de Beijing et pour réaliser l'objectif général d'égalité entre les sexes».

**Éléments clés du document final issu de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale**

«Les points suivants ont été mis en évidence:

- La responsabilité de l'application de la stratégie d'intégration des questions de parité incombe au système tout entier et relève des niveaux d'autorité les plus élevés au sein des institutions, des départements, des fonds et des commissions; il convient en outre d'établir des mécanismes appropriés de responsabilisation en vue de mesurer les progrès réalisés;
- Il conviendrait d'énoncer des stratégies précises pour l'intégration des questions de parité; des priorités devraient être établies;
- La définition des problématiques dans tous les domaines d'activité devrait être conçue de manière à mettre en évidence les différences et les disparités entre les sexes – il ne faudrait jamais présumer que des questions et des problèmes sont sans lien avec la parité. Il conviendrait de mener systématiquement des analyses par sexe, séparément ou dans le cadre des processus d'analyse existants;
- Pour chaque domaine de responsabilité, les rapports analytiques et les recommandations au niveau politique ou opérationnel devraient prendre pleinement en considération les différences et les disparités hommes-femmes;
- Les plans à moyen terme et les budgets-programmes devraient faire expressément mention des questions de parité;
- L'intégration des questions de parité exige des efforts visant à étendre la participation équitaine des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions;
- Il est recommandé de recourir systématiquement à l'analyse par sexe et à la désagrégation par sexe des données, et de faire établir des études sectorielles par sexe, lorsque nécessaire;
- Une formation devrait être dispensée à tous les fonctionnaires, au Siège et sur le terrain, et être accompagnée des mesures de suivi appropriées;
- L'intégration des questions de parité ne dispense pas de mettre en place des activités destinées spécifiquement aux femmes, ni des groupes de la parité des sexes ou des coordonnateurs pour les questions concernant l'égalité des sexes;
- Une volonté politique claire et l'affectation de ressources adéquates, y compris, s'il le faut, de ressources financières et humaines supplémentaires (groupes de la parité des sexes ou coordonnateurs), sont des conditions importantes pour passer de la théorie à la pratique.».

Source: Hannan, Carolyn (2001). *The United Nations commitment to gender mainstreaming – a global strategy for promoting equality between women and men*. Document établi en vue du séminaire à l'intention des représentants sur le terrain de l'OCDPC, 2001. Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. New York, p. 3.

Selon les conclusions concertées issues des débats de la Commission de la condition de la femme sur la femme et l'économie en 1997: «[p]our rendre ces politiques plus efficaces, il y a lieu

de faire percevoir clairement les corrélations entre les politiques macroéconomiques nationales, d'une part, la répartition des rôles et les relations d'ordre microéconomique et social qui s'instaurent entre les sexes, de l'autre. L'impact des politiques de libéralisation qui incluent des privatisations ainsi que certaines politiques financières et commerciales sur les femmes devrait être évalué» (1997/3, par. 23, dans Commission de la condition de la femme, 2000).

Comme l'a noté Hannan (2001, p. 1 et 2), l'intégration des questions de parité suppose que l'on «se soucie[] de cet aspect lors de la collecte, de la recherche et de l'analyse des données, et au stade de l'élaboration des lois et des politiques, de la formulation de projets et programmes, ainsi que de la formation et d'autres activités institutionnelles de développement». Mais pour que l'intégration soit effective, il ne suffit pas de renforcer la participation des femmes, il faut savoir quels rapports les différents secteurs entretiennent avec les questions de parité.

En février 2003, la CNUCED a été invitée par le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (2002, p. 2) à coordonner une équipe interinstitutions spéciale sur la parité et le commerce. Dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, cette équipe pourrait faire un travail d'explication très utile sur les interactions entre le commerce et l'égalité hommes-femmes et ce que cela implique sur le plan des politiques¹.

B. L'intégration des questions de parité à la Banque mondiale et dans d'autres organisations

C'est en 1979, dans un rapport sur la situation des femmes intitulé *Recognizing the "Invisible" Woman in Development: The World Bank's Experience*, que la Banque mondiale a commencé à élaborer sa conception de l'intégration des questions de parité. Il s'agissait de faire l'inventaire de la contribution des femmes au développement, des problèmes qu'elles rencontrent et des effets du développement pour elles². Reconnaissant l'importance du thème «femmes et développement», la Banque mondiale a demandé que d'autres études soient réalisées sur le sujet, ce qui l'a amenée à reconnaître «l'intérêt qu'il y avait de prêter attention aux femmes dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté et de la croissance économique pour gagner en efficacité et en équité» (Banque mondiale, 1995).

En 1994, la Banque mondiale a publié son premier document directeur sur la question, intitulé *Enhancing Women's Participation in Economic Development*, avec la politique opérationnelle 4.20 qui l'accompagne – *The Gender Dimension of Development* (Banque mondiale, 2003, p. 56). Ces documents et l'appui apporté par la direction de la Banque mondiale aux questions de parité sont à l'origine des efforts considérables déployés pour intégrer ces questions dans les activités de l'organisation (Banque mondiale, 1996, p. 3 à 6). Les avancées les plus décisives des années 90 ont été sans doute le constat qu'il fallait inscrire les politiques macroéconomiques dans la perspective de la parité et la recommandation qui visait à élaborer des cadres macroéconomiques permettant de mesurer les incidences des plans de restructuration économique selon les sexes (Banque mondiale, 1996, p. 3 à 6). Malgré ces efforts, de sérieux obstacles demeuraient.

Si la Banque mondiale a opté pour cette approche intégrée, c'est parce qu'il a été observé que l'inégalité entre les sexes nuisait à la situation socioéconomique des populations³ et portait préjudice à la productivité, à la croissance économique et à la qualité de la gouvernance. Il est

¹ Hannan (2000, p. 5) cite une série de notes de synthèse établies par l'ONU concernant plusieurs questions macroéconomiques et commerciales clefs dans l'optique de la parité; dans ces notes, les auteurs examinent comment l'intégration des questions de parité favorise la réalisation des objectifs économiques et énumère des pistes permettant aux économistes de mener leurs travaux en tenant compte de cette problématique.

² Ce rapport avait pour objectif de présenter la situation des femmes selon les thèmes étudiés: éducation, agriculture et développement rural, développement urbain, travail salarié et travail informel, population, santé et nutrition.

³ Les difficultés socioéconomiques des populations se mesurent à l'aide d'indicateurs tels que la prévalence du VIH/sida, la violence, la malnutrition et la mortalité infantiles, et le taux de fécondité élevé (Banque mondiale, 2001, p. 74 à 83).

constaté surtout qu'il existe une corrélation positive entre l'égalité hommes-femmes et la croissance économique (autrement dit, plus d'égalité égale plus de croissance et réciproquement), même si la relation de cause à effet n'est pas établie. Dans le *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001: combattre la pauvreté*, il est montré aussi que l'inégalité entre les sexes est un problème fondamental qui intervient dans chacun des trois volets de la lutte contre la pauvreté: «création d'opportunités», «sécurité matérielle» et «insertion». Dans les politiques et les stratégies sur l'intégration des questions de parité qu'elle a adoptées ensuite (Banque mondiale, 2002), la Banque mondiale va plus loin, défendant la thèse que l'égalité hommes-femmes est la condition d'un développement efficace. Dans ses activités, elle prévoit le suivi et l'évaluation de l'intégration des questions de parité, l'affectation de fonds à cette tâche et la prise en compte de ces questions dans les travaux d'analyse et tout au long du processus de mise en œuvre, pour s'assurer que ses collaborateurs et les pays membres, opèrent des choix rationnels et mettent en place des activités de développement qui répondent mieux aux préoccupations et aux besoins des femmes (Banque mondiale, 2002, p. 18).

Le bilan médiocre de la Banque mondiale dans le domaine des politiques d'ajustement structurel montre qu'il ne suffit pas de promouvoir les microentreprises et les projets destinés aux femmes pour vaincre la pauvreté; il faut aussi analyser les politiques macroéconomiques dans la perspective des femmes et en concertation avec elles. En matière d'intégration des questions de parité, la corrélation existant entre la parité et les problèmes économiques devrait être une considération fondamentale pour toutes les institutions et tous les programmes, y compris le JITAP. L'égalité hommes-femmes est un objectif de développement en soi. Mais pour l'intégrer dans le contexte du système commercial multilatéral et des questions commerciales, il convient de clarifier ses incidences et de la traduire en termes économiques. De la même manière que la prise en compte systématique de la situation des femmes à la Banque mondiale a été l'aboutissement d'importants travaux de recherche qui ont mis en évidence la nécessité d'éliminer les inégalités hommes-femmes pour enclencher un véritable développement et promouvoir la croissance économique, les politiques macroéconomiques et commerciales n'intégreront vraiment les questions de parité que si des recherches approfondies sont menées à ce sujet et que l'on mesure réellement les interactions entre la parité d'une part et le commerce et les programmes macroéconomiques de l'autre .

En matière de développement, les stratégies d'intégration interviennent à trois niveaux: l'organisme de coopération au développement, le programme de développement et le pays lui-même (Schalkwyk et Woroniuk, 1996). L'adhésion des acteurs aux stratégies d'intégration des questions de parité, au sein de l'organisme de coopération comme dans le pays, est indispensable pour que cette intégration porte ses fruits; à l'inverse, leur «ghettoïsation» sera un facteur d'échec (Dankelman, 2004). Parmi les méthodes qui faciliteront l'adhésion des parties prenantes, on peut citer la conception et l'utilisation d'une méthode d'analyse par sexe, le renforcement des capacités, la formation des personnels aux questions de parité (Kindervatter, 1999), et l'établissement de partenariats et d'alliances stratégiques (avec des organisations de femmes, d'autres ONG et des organisations de la société civile ainsi qu'entre organismes de développement) aux fins de coopération et de partage des savoirs et des ressources (Wells et McEwan, 2004).

D'autres mesures importantes peuvent être prises pour garantir l'intégration des questions de parité, à savoir:

- Élaboration d'un plan d'intégration des questions de parité pour les politiques sectorielles;
- Examen réalisé dans l'optique de la parité pour chacune des phases des activités et des réalisations;
- Représentation équilibrée des sexes parmi le personnel (en particulier dans les postes de responsabilité);

- Interventions ciblées pour réduire les inégalités hommes-femmes;
- Participation égale des femmes (en particulier au niveau de la prise de décisions concernant les politiques sectorielles);
- Suivi assuré par des organisations de femmes, et responsabilisation (Dankelman, 2004).

II. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ DANS LES POLITIQUES COMMERCIALES ET LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

A. Mesure des incidences des politiques commerciales et des politiques de développement sur les femmes

Dans une approche du commerce tenant compte du rôle et de la situation des femmes, le commerce doit être considéré comme un instrument essentiel de la lutte contre la pauvreté et pour un développement durable centré sur les gens. Cela signifie que, pour garantir l'intégration des questions de parité, le débat actuel sur les interactions positives ou négatives possibles entre la libéralisation du commerce et l'égalité hommes-femmes doit s'inscrire dans un contexte large et dans la perspective des grands objectifs de développement tels que les objectifs du Millénaire pour le développement.

Toutefois, comme le commerce relève pour l'essentiel de l'économie et que, dans ce domaine, les interactions avec l'égalité entre les sexes sont nombreuses, le commerce a également des conséquences importantes pour les femmes. Nous examinons ces interactions et ces conséquences dans le présent document. En général, l'importance de la parité pour le développement économique est mieux comprise lorsqu'elle est considérée comme un «concept de différenciation sociale et économique qui influe sur la division du travail, la répartition des tâches, le revenu, la richesse, la productivité des facteurs de production et le comportement des agents économiques» (*World Development*, 2000, p. 1148).

Les inégalités entre les sexes vont de pair avec des normes sociales qui attribuent des rôles distincts aux femmes et aux hommes dans le cadre d'une division du travail qui limite les perspectives des femmes et leur faculté de participer à la vie politique et économique à égalité avec les hommes. Les responsabilités procréatives de la femme dans la famille et, par extension, dans la société englobent des fonctions de soins, de ménage, de cuisine, de couture, etc., auxquelles s'ajoutent, dans les sociétés agraires, la fonction de production des aliments de base. Ces responsabilités limitent sérieusement les perspectives de trouver un emploi rémunéré à plein temps sur le marché du travail. Les femmes qui malgré tout y parviennent sont en butte à la ségrégation et aux discriminations professionnelles résultant des stéréotypes féminins et de la domination masculine de règle dans la famille et aussi sur le lieu de travail. Cette situation affaiblit la position des femmes aussi bien dans leur foyer qu'au travail, les rendant moins à même de se procurer un revenu et limitant, voire empêchant, leur accès à des ressources telles que la terre et le crédit. Lorsque à cela s'ajoutent les problèmes d'accès à des services tels que l'éducation et les soins de santé, on mesure pleinement les répercussions économiques de l'inégalité entre les sexes en termes tant de perspectives que de résultats, comme l'a montré Tran-Nguyen (2004, p. 3 et 4):

- «Possibilités d'emploi – possibilité d'intégration au marché du travail dans tous les secteurs (répartition horizontale des activités) et à tous les postes (répartition verticale des activités au sein d'une profession);
- Rémunération du travail (égalité de salaire);

- Conditions de travail et qualité de l'emploi ... [recouvrant] ... stabilité et régularité de l'emploi, protection sociale (prestations de santé, maternité, chômage et retraite), durée du travail, intensité du travail, risques professionnels, possibilités d'avancement et de perfectionnement, position sociale;
- Accès aux services de base (santé et éducation, par exemple);
- Accès aux ressources (terres, crédits et services aux entreprises, par exemple);
- Autonomisation (participation à la prise de décisions);
- Répartition des revenus à l'intérieur et à l'extérieur du ménage (niveaux de pauvreté).».

De plus, compte tenu du rôle de dispensatrices de soins qu'elles jouent dans le ménage, les femmes restent généralement cantonnées dans l'économie informelle, où elles sont travailleuses indépendantes (souvent domestiques) et propriétaires de petits commerces, car elles peuvent ainsi combiner travail et responsabilités familiales.

Les études montrent que le revenu des femmes (dans le secteur formel ou informel) sert largement à la famille (alimentation, éducation, santé, etc.), les hommes, eux, étant généralement plus libres d'utiliser le revenu (le leur ou celui de leur épouse) pour satisfaire leurs besoins personnels (y compris des besoins récréatifs tels que la boisson). Mettre en lumière le rapport existant entre le rôle productif et le rôle procréatif des femmes permet aussi de mieux comprendre l'importance du rôle qu'elles jouent dans la pérennisation de la société. Ce rapport n'est nulle part plus évident que dans les pays à économie essentiellement agricole où les femmes travaillent avec leur mari à des cultures de rapport, tout en assurant la sécurité alimentaire du ménage, en apportant les soins médicaux de base et en s'acquittant en même temps des tâches domestiques courantes (enfants, ménage, etc.).

Les politiques commerciales ont des incidences sur la participation des femmes au marché du travail, formel et informel, et sur le travail domestique non rémunéré qu'elles effectuent. Elles ont aussi de fortes incidences sur la structure et le niveau de l'emploi ainsi que sur la répartition des ressources (par exemple, travail et terre) entre «un secteur productif marchand et un secteur productif non marchand» et entre «les entreprises commerciales et les entreprises familiales» (Floro, 2001). La modification des relations de production qui en résulte dans le secteur tant formel qu'informel a des effets différenciés par sexe «en termes de charges sociales, de revenu, d'emploi et de niveau de travail non rémunéré» (Floro, 2001, p. 6).

En général, les politiques de libéralisation du commerce sont considérées comme profitables car, en ouvrant la voie à une meilleure répartition des ressources dans l'économie mondiale, au partage de connaissances, au transfert de technologies et à l'augmentation de la productivité ainsi qu'au développement du capital humain et physique, elles peuvent favoriser la croissance (Tran-Nguyen, 2004, p. 15). L'expansion de la production nationale s'accompagne habituellement d'une amélioration des perspectives d'emploi. Les femmes peuvent sortir gagnantes ou perdantes de la libéralisation du commerce «dans la mesure où les différents secteurs de production peuvent tirer parti ou au contraire pâtir du commerce international, où certaines catégories de travailleurs ou certains groupes de population sont moins à même d'absorber les coûts d'ajustement et où la pression de la concurrence internationale tendant à réduire les coûts de production a des incidences différentes sur les travailleurs selon leurs compétences ou leur spécialisation» (Tran-Nguyen, 2004, p. 16).

Les femmes peuvent tirer profit de l'expansion des secteurs dans lesquels elles travaillent le plus et pour lesquels elles ont les compétences requises. Parmi les segments du marché du travail dans lesquels l'emploi des femmes (peu qualifiées) s'est développé sous l'effet d'une expansion liée au commerce, citons le textile et le vêtement, l'industrie de la chaussure et l'horticulture

(Tran-Nguyen, 2004, p. 17). Dans plusieurs pays en développement comme le Bangladesh, la République dominicaine, la République de Corée, la Thaïlande, la province chinoise de Taiwan, l'Indonésie, les Philippines et Maurice, «l'effet sur l'emploi de la priorité donnée aux exportations a marqué un tournant décisif dans la participation des femmes à l'économie de marché» (Floro, 2001, p. 7). La progression de l'emploi dans le secteur manufacturier a souvent été suivie d'une progression de l'emploi dans les services publics de base, les transports, les communications, les infrastructures, les services spécialisés aux entreprises, les soins de santé et la garde d'enfants pour les familles des travailleuses, et les travaux domestiques, au profit de la main-d'œuvre tant nationale qu'immigrée.

La libéralisation du commerce de marchandises et du commerce des services a entraîné une augmentation des activités génératrices de revenu pour les femmes, dont la situation s'est sensiblement améliorée par rapport à ce qu'elle était lorsqu'elles effectuaient des travaux agricoles, domestiques ou informels, peu ou pas rémunérés (Tran-Nguyen, 2004, p. 18). Il apparaît aussi que les salaires obtenus dans le secteur formel lié au commerce rehaussent leur statut et renforcent leur pouvoir de décision dans le ménage; celles qui travaillent gagnent en estime de soi, en perspectives et en liberté de choix (Tiano et Fiala, 1991, et Amin *et al.* (1998), cités dans Tran-Nguyen, 2004, p. 18; Floro, 2001, p. 7). Cette évolution semble en outre entraîner un recul des valeurs traditionnelles sur les rôles hommes-femmes dans la société et une modification des rapports de force existant dans certaines sociétés, où les parents perçoivent désormais leurs filles non plus comme une charge mais comme une source de revenu potentielle dont il commence à devenir intéressant d'investir dans l'éducation (Tran-Nguyen, 2004, p. 18).

Toutefois, des études ont aussi montré que les politiques commerciales avaient un certain nombre d'effets négatifs pour les femmes en termes d'emploi, de rémunération et de conditions de travail (normes du travail) surtout dans le secteur d'exportation moderne. Les femmes contribuent largement à la compétitivité des exportations de nombreux pays en développement, constituant une source de main-d'œuvre bon marché pour les activités à forte intensité de main-d'œuvre des chaînes de valeur mondiales des sociétés transnationales (STN). Beaucoup de pays ont créé des zones franches industrielles «pour attirer les investisseurs étrangers et offrir des mesures d'incitation spéciales pour les activités d'exportation dans des secteurs tels que l'électronique, l'informatique, la chaussure, le textile et le vêtement» (Tran-Nguyen, 2004, p. 20). Dans ces branches d'activité, les femmes sont généralement cantonnées dans des emplois faiblement rémunérés et peu qualifiés et, à mesure que la nature des emplois dans la zone évolue et que l'intensité de technologie augmente, la main-d'œuvre évolue elle aussi vers un grossissement de l'effectif masculin (Tran-Nguyen, 2004, p. 21). À partir du moment où les entreprises sous-traitent au profit du marché du travail informel pour demeurer compétitives sur le plan des coûts, les femmes sont prises dans une spirale de flexibilité et de baisse des salaires et de la qualité de l'emploi (Tran-Nguyen, 2004, p. 21). Les emplois les plus techniques sont généralement offerts aux hommes en raison du préjugé de «l'homme soutien de famille»⁴ qui conduit les employeurs à prendre moins au sérieux l'engagement professionnel des femmes et à les écarter des cours de formation ou de perfectionnement proposés à leurs collègues masculins.

La question de savoir si le commerce réduit ou, au contraire, accroît les différences salariales entre hommes et femmes fait débat. Les statistiques réunies pour 25 pays entre 1985 et 2001 montrent qu'au fil du temps, ces différences ont eu tendance à se combler dans toutes les régions, même si quelques pays affichent un recul dans ce domaine. Dans tous les pays examinés, les salaires des femmes étaient inférieurs à ceux des hommes, conduisant l'auteur à conclure que «la concurrence engendrée par le commerce international n'a pas aboli l'écart salarial entre hommes et femmes. Même dans les pays les plus industrialisés, où les femmes ont les mêmes compétences que les hommes, elles continuent de gagner moins qu'eux.» (Tran-Nguyen, 2004, p. 25 et 26).

⁴ Pour une analyse des incidences du préjugé de «l'homme soutien de famille» sur la politique macroéconomique, voir Elson et Cagatay (2000, p. 1347 à 1364).

Il semble donc que les forces du marché n'ont pas pour effet de combler les écarts de salaires, mais faut-il pour autant en déduire que la concurrence incitera les entreprises à utiliser systématiquement le différentiel salarial pour demeurer compétitives? C'est peut-être la stratégie appliquée à court terme par de nombreuses entreprises, mais, objecte Tran-Nguyen (2004, p. 27), une stratégie qui fait reposer le développement des industries d'exportation sur une main-d'œuvre bon marché n'est pas durable car, à long terme, ces industries sont exposées à une concurrence féroce qui prive les premiers installés de leur avantage concurrentiel. Le maintien d'une marge de compétitivité fondée sur les différences salariales n'est pas tenable à long terme. De plus, il existe d'autres facteurs qui incitent les employeurs à préférer la main-d'œuvre féminine, par exemple son adaptabilité et son aptitude à gérer les relations interpersonnelles (qualités de plus en plus appréciées dans de nombreuses industries de services). On peut donc dire que la réduction de l'écart salarial entre hommes et femmes ne nuit pas à la compétitivité. Selon Joeques (2002, p. 186), «[l]a plupart des entreprises considèrent les salaires comme une donnée et tendent à investir et à adapter les méthodes d'organisation de la production de manière à maintenir et à accroître la productivité en fonction des augmentations de salaires. De toute façon, bien d'autres aspects de la compétitivité (connaissance du marché, conception des produits, commercialisation, etc.) sont déterminants pour les résultats de l'entreprise et du secteur, et ils n'ont rien à voir avec la masse salariale.».

C'est donc dans l'emploi salarié dans le secteur formel que la discrimination touche surtout les femmes. Mais, nous l'avons vu, une large proportion des femmes à travers le monde sont des travailleuses indépendantes. Qu'elles travaillent dans le secteur formel ou le secteur informel, qu'elles produisent des biens ou des services, ces femmes entrepreneurs sont pénalisées par un accès insuffisant aux ressources (capital, crédit) et sont souvent en butte à des discriminations lorsqu'elles tentent de créer et de faire vivre leur entreprise. Cette situation influe sur leur capacité de s'adapter à l'évolution du marché en changeant de secteur ou de production. La libéralisation des services financiers résultant des politiques de libéralisation du commerce n'a pas donné davantage d'ouvertures aux petites entreprises (surtout détenues par des femmes) (Tran-Nguyen, 2004, p. 28). De plus, les politiques commerciales impliquant un abaissement des obstacles au commerce et des droits de douane sur les importations risquent de constituer une menace directe pour de nombreuses petites entreprises locales détenues par des femmes si leurs produits ne parviennent pas à résister à la concurrence de produits d'importation meilleur marché.

Les femmes agricultrices rencontrent souvent des problèmes comparables à ceux des femmes chefs d'entreprise. Beaucoup d'entre elles n'ont pas accès à la terre et n'en sont pas propriétaires, et lorsqu'elles travaillent pour l'exportation leurs revenus tendent à être inférieurs à ceux des hommes car leurs cultures sont généralement plus périssables et de moindre valeur. Dans les cas où leurs récoltes trouvent des marchés d'exportation, il arrive fréquemment que les hommes «s'emparent» de ces récoltes ou de la terre sur laquelle elles ont été cultivées. Si les femmes contribuent par leur travail à la production de récoltes destinées à l'exportation, leur part des recettes est inférieure à celle des hommes; et «lorsque l'expansion du secteur agricole voué à l'exportation entraîne une hausse de l'effectif des travailleurs rémunérés, bien qu'on préfère souvent embaucher des femmes (comme dans le secteur manufacturier) leurs conditions d'emploi sont plus précaires que celles des hommes et leurs salaires inférieurs» (Joeques, 2002, p. 186 et 187).

Les agricultrices qui vendent leurs récoltes sur le marché local font face aux mêmes difficultés que les femmes chefs d'entreprise lorsque les obstacles au commerce sont levés et que le marché est inondé d'importations fortement subventionnées provenant d'autres pays⁵. Le développement des exportations de produits agricoles peut même menacer la sécurité alimentaire, comme on l'a vu dans certaines régions d'Afrique, des Caraïbes et d'Amérique centrale, où des femmes qui assuraient une production de subsistance ont perdu leur accès à la terre en raison de la

⁵ La note d'information sur la parité et le commerce présentée par le Groupe de travail informel sur la parité et le commerce (IWGGT, 1998, p. 3) fait état de deux cas où la production locale d'aulx et d'oignons par des agricultrices est directement menacée par des produits importés subventionnés.

progression des cultures marchandes exportables et ont été poussées vers le secteur informel, ce plus particulièrement en Afrique (Floro, 2001, p. 7).

Une autre question importante liée aux incidences des politiques commerciales sur l'égalité hommes-femmes concerne les effets des ajustements structurels. Les études consacrées aux questions de parité ont à maintes reprises dénoncé les politiques d'ajustement structurel (y compris les politiques de libéralisation du commerce) pour le coût social excessif qu'elles engendraient pour les femmes. Selon Joeke (2002, p. 187), le problème, était le suivant: «on a assisté à une progression du travail non rémunéré des femmes dans leur foyer, tandis que les revenus salariaux et les services sociaux ... [tels que la santé et l'éducation] ... étaient en recul et que les prix augmentaient». Cette situation a entraîné une «féminisation de la pauvreté» qui a privé les femmes de leur autonomie en augmentant leurs responsabilités et en réduisant leurs ressources, et restreint les possibilités qu'elles avaient de concilier et de remplir efficacement les rôles qui sont les leurs tout en profitant des possibilités économiques émancipatrices. Mais plus grave encore que l'inefficience économique due au fait que les femmes ont été empêchées de mener des carrières productives, cela s'est traduit par un coût humain élevé: «les femmes sont atteintes dans leur santé physique et psychologique par le surmenage, la malnutrition, le stress et les tensions engendrées par la gestion d'un ménage avec des ressources insuffisantes» (IWGGT, 1998, p. 2).

B. Participation des femmes à la formulation et à l'application des politiques commerciales: parties prenantes et stratégies

Les femmes prennent une part extrêmement importante à la vie économique, que ce soit dans l'agriculture, dans le secteur informel, par le travail domestique non rémunéré qu'elles font et, de plus en plus, par le travail salarié dans le secteur formel. Il est donc essentiel qu'elles aient voix au chapitre et qu'elles participent à la formulation et à la mise en œuvre des politiques commerciales, particulièrement dans les secteurs où elles sont nombreuses (par exemple les services, le textile, l'agriculture et les produits de base). Malheureusement, elles sont trop souvent absentes dans les instances de décision influentes de leur secteur d'activité, dans les syndicats, au gouvernement et dans les négociations commerciales internationales.

Pour assurer leur participation, il faudra solliciter les organisations et les ONG de femmes «de la base» – depuis les petits groupes de productrices et les réseaux de femmes chefs de petites et moyennes entreprises jusqu'aux militantes et universitaires féministes s'intéressant au commerce et au développement. Consulter ce secteur de la société civile, en le considérant comme un acteur essentiel, est une première étape nécessaire (mais non suffisante) vers une réelle participation des femmes. Renforcer les capacités pour que tous les secteurs de la société civile disposent des ressources nécessaires à la participation est un autre domaine d'action important⁶.

Les groupes de travailleuses et les réseaux de femmes chefs d'entreprise peuvent jouer un rôle tout particulier dans la formulation de la politique commerciale d'un pays. L'économie informelle compte un fort pourcentage de travailleuses. Or, ces femmes sont souvent oubliées dans les stratégies des syndicats, et ce sont de nouvelles organisations telles que HomeWorkers Worldwide (HWW) qui ont entrepris de les organiser et de les défendre, par exemple en créant un programme pour rattacher leurs activités à celles des syndicats et d'autres organisations de travailleurs à domicile⁷. C'est grâce à des initiatives d'organisation, de renforcement des capacités

⁶ Cet argument a été présenté dans une étude de cas de l'APRODEV sur le Zimbabwe qui exposait les incidences probables des accords de partenariat économique sur le pays et qui concluait à la nécessité d'assurer que les femmes aient voix au chapitre dans l'élaboration des politiques commerciales. Ulmer, Karin (2003). «Are trade agreements with the EU beneficial to women in Africa, the Caribbean and the Pacific?» dans *Gender and Development*, vol. 11, n° 1, p. 53.

⁷ Women Working Worldwide est une organisation qui a vocation à soutenir les travailleuses «par l'échange d'informations, la constitution de réseaux au niveau international et l'éducation» (Pearson, 2003, p.14). Autre exemple, le Syndicat australien du textile, du vêtement et de la chaussure qui, dans le cadre de la campagne «Fair Wear», «a utilisé des renseignements sur la sous-traitance pour améliorer les conditions de travail des travailleurs à domicile, les organiser, favoriser la mise en place d'une législation et promouvoir un code des fabricants/détailants spécifiquement adapté à cette catégorie de travailleurs» (Delaney, 2004). Cette initiative s'est appuyée sur une stratégie en quatre volets:

et de responsabilisation de ce type que les syndicats et les organisations de la société civile peuvent travailler ensemble pour l'émancipation des travailleuses. Des bureaux de la parité pourraient être créés au sein des syndicats et des associations professionnelles et industrielles nationales (y compris les associations nationales d'agriculteurs).

Les femmes chefs d'entreprise représentent un autre groupe d'acteurs important qui doit être associé aux négociations sur la politique commerciale et la formulation de la stratégie nationale. Selon une étude consacrée aux femmes chefs d'entreprise au Botswana (Ntseane, 2004, p. 41), celles-ci, pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent, constituent des réseaux non concurrentiels et des groupes de pression. Cette stratégie de formation de réseaux non concurrentiels s'étend au niveau régional vers l'Afrique du Sud et même vers le reste du monde, favorisant ainsi un commerce transfrontière où les femmes chefs d'entreprise en traitant directement avec les consommateurs, contribuent à la bonne marche de leurs affaires. Selon l'auteur, plusieurs études ont montré que ce commerce transfrontière avait permis à un certain nombre de femmes de sortir de la pauvreté. Pour garantir la participation de ces femmes chefs d'entreprise à la formulation et à la mise en œuvre de la politique commerciale, il faudrait permettre à ces réseaux de se faire entendre dans les instances de décision. Les membres de ces réseaux peuvent aussi apporter à la table des négociations une vision nouvelle du commerce fondée sur une concurrence coordonnée. Il faudrait donc prendre des dispositions aux niveaux national et international pour renforcer ces réseaux de femmes, y compris en fournissant un appui aux réseaux de spécialistes des questions de parité, car il faut absolument «identifier et utiliser les connaissances spécialisées existant dans la région en matière d'analyse par sexe et soutenir l'échange et le transfert d'informations et de compétences au niveau régional» (CAFRA/WIDE, 1998, p. 4).

Les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions, telles que l'OIT, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, pourraient aussi promouvoir la participation des femmes. Une stratégie en quatre volets associant ces différents acteurs pourrait être élaborée. D'abord, on observe une insuffisance de personnel féminin, en particulier dans les postes de responsabilité, dans certaines organisations (notamment l'OMC et le FMI) et dans certains gouvernements. Une politique de «quotas» pourrait donc être introduite. De même, la création de «bureaux de la parité» au sein des gouvernements et des organisations qui en sont dépourvus (comme l'OMC et le FMI) permettrait d'assurer que la participation des femmes devienne prioritaire dans ces structures. De plus, on pourrait renforcer les mécanismes de consultation avec la société civile (ou les créer là où il n'y en a pas). Enfin, on pourrait créer un «groupe indépendant de suivi de la parité» pour suivre et évaluer les progrès réalisés en matière d'intégration des questions de parité et de participation des femmes, comme l'a suggéré le Women's Caucus (2002) à Monterrey.

III. L'AUTONOMISATION DES FEMMES COMME MOYEN DE PROMOUVOIR LE COMMERCE ET DE RÉDUIRE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE

A. Donner aux femmes les moyens d'être des acteurs économiques et des décideurs

Différents avis ont été exprimés sur la question de l'autonomisation économique des femmes et sa relation à des facteurs tels que l'emploi créé par les exportations ou les initiatives de microcrédit. Cette divergence de vues s'explique en partie par le fait qu'il n'existe pas de

agir auprès du public, des pouvoirs publics et des travailleurs à domicile eux-mêmes et utiliser les lois et les codes en vigueur. La méthode employée pour organiser ces travailleurs à domicile est particulièrement intéressante pour arriver à des stratégies efficaces visant à renforcer la participation des femmes. Les auteurs de l'initiative ont commencé par des actions de formation, de sensibilisation et de communication multilingue, puis peu à peu les travailleurs ont pris confiance et ont invité les organisateurs chez eux pour leur montrer dans quelles conditions ils travaillaient. Enfin, «Fair Wear» a réuni des groupes de travailleurs pour «témoigner de leurs problèmes, envisager l'action à mener et établir où ils se situaient dans la chaîne contractuelle... C'est grâce à ces activités qu'il a été possible d'améliorer l'organisation du travail à domicile.» (Delaney, 2004, p. 25 et 26).

définition claire et universellement reconnue du terme «autonomisation». Différentes études ont cherché à déterminer les éléments susceptibles de contribuer à un «gain» de pouvoir des femmes ou à leur «accès» au pouvoir. Nous souscrivons à la définition générale donnée par Fernando (1997, p. 4 et 5), qui englobe différents aspects de l'autonomisation des femmes ainsi que leurs effets sur la contribution des femmes à l'économie et leur participation aux décisions: «L'autonomisation, au sens large, fait référence à un environnement institutionnel qui permet aux femmes d'acquérir la maîtrise de biens matériels, de ressources intellectuelles et d'une idéologie. Les biens matériels, qui peuvent être aussi bien physiques, qu'humains ou financiers, sont par exemple la terre, l'eau, les forêts, le corps ou le travail d'autrui, l'argent et l'accès à l'argent. Par ressources intellectuelles, on entend entre autres les connaissances, les informations et les idées. Avoir la maîtrise d'une idéologie signifie être capable de générer, de propager, de maintenir et d'institutionnaliser des croyances, valeurs, attitudes et comportements déterminés. L'autonomisation des femmes «nécessite avant tout non seulement que l'on reconnaisse les forces systémiques qui les oppriment, mais que l'on modifie les rapports de pouvoir existants».

La vulnérabilité économique des femmes est l'une des principales causes de leur sujétion; l'amélioration de leur situation économique, en raison de ses effets bénéfiques dans les autres domaines mentionnés ci-dessus, est donc indispensable à leur autonomisation. Les microentreprises appartenant à des femmes, qui bénéficient souvent d'un microcrédit, sont devenues des éléments clefs de l'autonomisation des femmes en leur permettant d'améliorer leur situation économique. Les taux élevés de remboursement, qui se situent entre 85 et 97 % (Fernando, 1997; Van Staveren, 2001a), semblent indiquer que les femmes font bon usage des prêts qui leur sont accordés et qu'elles gèrent leur crédit. «Rien qu'au Bangladesh, plus de 4 millions de femmes bénéficient actuellement de services de microfinance» (Hunt et Kasynathan, 2001, p. 42). D'autres initiatives de microfinancement ont été couronnées de succès en Éthiopie, à Madagascar et en Ouganda (CNUCED, 2002).

Du point de vue de la finance mondiale, ce taux de remboursement élevé accroît l'efficacité du marché du crédit. En outre, «[l]orsque les femmes sont exclues du marché du crédit, la diminution de la pauvreté n'est pas aussi importante que lorsqu'elles peuvent emprunter. Cela s'explique par le fait que lorsqu'un prêt est accordé à une femme plutôt qu'à un homme, davantage d'argent est dépensé pour le foyer. En effet, en moyenne, chaque fois que 91 cents (de dollar américain) sont prêtés à une femme, c'est un dollar supplémentaire qui est dépensé pour les besoins du ménage (par exemple, pour l'achat de nourriture, de vêtements et d'autres produits de base). En comparaison, il faut en moyenne à un homme 1,48 dollar pour atteindre le même niveau de consommation» (Van Staveren, 2001, p. 15). Il semblerait que plus est que lorsque les revenus générés par le prêt sont gérés par une femme, elle les utilise pour assurer la sécurité du ménage, par exemple en achetant des terres, et que lorsque c'est la mère plutôt que le père qui gère ces revenus, il y aurait de meilleures chances que les filles soient envoyées à l'école (Hunt et Kasynathan, 2001, p. 46). Si l'on passe du niveau du ménage à celui de la macroéconomie, on constate en outre que conformément au principe du rendement marginal décroissant, «[d]u fait qu'elles restreignent l'accès des femmes aux ... facteurs de production ..., les différentes discriminations exercées à leur encontre sur les marchés de la finance et de la technologie ainsi que dans l'éducation limitent les taux de croissance potentielle du PIB des pays et, par là même, empêchent de réduire la pauvreté» (Van Staveren, 2001, p. 16).

Ainsi, en termes de développement, les avantages de l'autonomisation économique des femmes par le microfinancement sont d'une part le taux de remboursement élevé, d'autre part les effets multiplicateurs du crédit et des revenus induits pour la femme et sa famille. Parmi ces effets, citons la mise en valeur du capital humain grâce à la formation des femmes et au renforcement de leur confiance en soi, et l'investissement dans l'éducation, la santé et le bien-être des enfants, qui se sont révélés extrêmement positifs à long terme du point de vue de la productivité et de la participation à la croissance économique.

Toutefois, les programmes de microcrédit ont eu des résultats contrastés. Si, dans certains cas, ils permettent aux femmes d'acquérir une autonomie accrue et la maîtrise de leurs revenus, tel n'est pas nécessairement le cas, et leurs effets diffèrent d'une famille ou d'une communauté à l'autre. On ne peut donc pas affirmer que toutes les femmes qui gagnent de l'argent seront en mesure de le conserver et de décider comment le dépenser (Van Staveren, 2001a). Il arrive que ces programmes n'aient qu'un effet limité, voire négatif, en termes d'autonomisation des femmes (Mayoux, 1999, cité dans Hunt et Kasynathan, 2001, p. 4). Ainsi, il semblerait que si dans certains cas le microfinancement a permis de donner aux femmes la maîtrise des avoirs et d'augmenter les chances que leurs filles soient envoyées à l'école (Kabeer, 1998, cité dans Hunt et Kasynathan, 2001, p. 46), dans d'autres cas, il n'en est pas allé de même⁸.

On voit donc que pour que les programmes de microfinancement soient efficaces, ils doivent être assortis de mesures d'accompagnement visant à développer le potentiel des femmes dans d'autres domaines. Il faut que des stratégies propres à garantir l'égalité entre hommes et femmes en vue de l'autonomisation de ces dernières soient intégrées par principe à ces programmes. La sensibilisation des femmes à leur condition est une première étape essentielle de leur autonomisation, car elle les aide «à constater et analyser leur sujétion, ainsi qu'à se forger une vision du monde dans lequel elles veulent vivre et à œuvrer à sa réalisation» (Kabeer, 1994, cité dans Fernando, 1997, p. 5). À défaut d'une telle prise de conscience, les femmes qui participent aux programmes de microcrédit risquent de continuer à se considérer uniquement comme des acteurs économiques secondaires, et de ne jamais avoir ni le désir, ni les moyens de rétablir l'équilibre des forces dans le ménage (en négociant avec leur conjoint) pour pouvoir gérer elles-mêmes leurs revenus et créer leur propre entreprise. L'équilibre des pouvoirs dans le ménage est un élément déterminant de l'autonomisation des femmes. Ainsi, il a été démontré que lorsque le conjoint est absent et que le foyer est dirigé par la femme, la possibilité pour celle-ci de gérer elle-même les revenus provenant du prêt qui lui a été consenti est considérablement accrue (Hunt et Kasynathan, 2001, p. 45). Idéalement, les actions de sensibilisation menées auprès des hommes et des femmes devraient favoriser un dialogue entre les époux dans le même objectif.

Les femmes qui veulent créer une entreprise doivent faire face à de nombreux autres obstacles, tels qu'un accès insuffisant aux ressources (aussi bien à celles qui permettraient de les décharger de leurs responsabilités domestiques qu'à celles que nécessite leur activité professionnelle, comme la terre) et aux marchés, le manque de formation et d'éducation, l'absence d'une image positive de soi et le manque de confiance en soi⁹. La libéralisation du commerce peut manifestement jouer un rôle important dans l'autonomisation des femmes en leur donnant accès à de nouveaux marchés, mais pour ce faire elle doit être soigneusement planifiée et s'accompagner de politiques et de mesures appropriées pour, dans le même temps, lever les autres obstacles.

Lorsque les facteurs susmentionnés sont pris en compte, bien souvent les programmes de microfinancement dépassent la simple fourniture de prêt et ont un impact généralement positif et au-delà même des objectifs prévus. De nombreux programmes de microcrédit reposent sur des groupes d'entraide qui permettent à leurs membres de constituer un capital social¹⁰ générateur d'externalités, et contribuant à l'efficacité du marché soit en s'y substituant, soit en venant le renforcer (économies d'échelle). En outre, ces groupes favorisent l'autonomisation des femmes et les actions collectives pour améliorer leur situation. Parfois, ils parviennent même à faire

⁸ On trouvera de plus amples informations concernant la maîtrise des avoirs dans Halder, S. R. et Hussain, A. M. «Identification of the Poorest and the Impact of Credit on Them: the Case of BRAC», document non publié, BRAC, Dhaka, cité dans Kabeer, Naila, 1998.

⁹ L'une des principales contraintes est «l'accès insuffisant des femmes aux marchés en vue de l'acquisition d'intrants ou de la vente de marchandises, notamment pour les activités génératrices de revenus de type novateur» (Goetz et Sen Gupta, 1996, cité dans Hunt et Kasynathan, 2001).

¹⁰ Le capital social peut être défini comme une ressource sociale résultant de relations culturelles ou structurelles entre agents capables de générer des externalités qui modifient la situation économique des gens (Marius-Gnanou, 2003, p. 27).

davantage participer les femmes à la vie politique¹¹. Le programme de la Self-Employed Women's Association (SEWA) en Inde, dont les fonctions se sont étendues bien au-delà de la simple fourniture de prêt, est un exemple de réussite. Initialement, l'objectif était d'offrir un accès au crédit aux femmes pauvres pour qu'elles puissent entreprendre ou développer une activité économique. Aujourd'hui, cet organisme remplit les fonctions de syndicat, de coopérative de crédit pour les femmes des castes inférieures et celles qui travaillent dans le secteur informel, de groupe d'entraide et, surtout, de groupe de pression pour défendre les intérêts des femmes. Outre ses activités sociales (vaccination des enfants, alphabétisation, cours de formation, garderies, etc.), il fait mieux connaître leurs droits aux femmes et leur montre comment améliorer leurs conditions de vie et leur situation sociale, tout en encourageant la solidarité (Marius-Gnanou, 2003, p. 30).

L'élargissement de ce type de programme à des activités autres que la fourniture de crédit ou de prêt est donc d'une importance capitale puisqu'il favorise l'autonomisation des femmes dans le long terme et contribue à la croissance économique générée globalement par la promotion de la parité. Plusieurs études ont montré soit que la parité avait des effets positifs sur la croissance¹², qui se mesurent principalement par les niveaux d'éducation, soit que l'inégalité entre hommes et femmes dans le domaine de l'éducation avait des répercussions négatives sur la croissance¹³. Les effets de l'amélioration du niveau d'éducation des femmes sur la croissance s'expliquent par la baisse de fertilité¹⁴ et par l'accroissement de l'investissement dans le capital humain dont elle s'accompagne, deux facteurs d'augmentation de la productivité. Les programmes de microfinancement assortis d'activités complémentaires tels que celui de la SEWA contribuent à promouvoir l'éducation des femmes qui en sont bénéficiaires de façon directe (grâce à des cours de formation et d'alphabétisation) ou indirecte, en prenant leurs filles en charge (par exemple, dans des garderies) pour qu'elles puissent continuer à recevoir une éducation. Grâce aux initiatives de ce type, l'autonomisation économique des femmes permet leur émancipation dans d'autres domaines, contribuant ainsi à l'instauration d'une réelle égalité entre les sexes. Qui plus est, ainsi que nous l'avons mentionné, la parité et la croissance sont deux facteurs qui peuvent se renforcer mutuellement, même si cela n'est pas toujours le cas.

B. L'autonomisation des femmes en Afrique: secteurs pilotes stratégiques à explorer

Dans un discours prononcé à la deuxième session ordinaire de la Conférence des Ministres du commerce, des douanes et de l'immigration de l'Union africaine (qui s'est tenue à Kigali les 27 et 28 mai 2004), le Président du Rwanda, Paul Kagame, a souligné combien la participation de l'Afrique au système commercial multilatéral était importante: «L'Afrique a besoin du système commercial multilatéral, tout comme celui-ci a besoin que l'Afrique s'acquitte du rôle qui lui incombe dans la réalisation des objectifs de l'OMC. Le commerce international est une composante importante du financement extérieur nécessaire à la croissance durable et à la réduction de la pauvreté. Sans lui, jamais l'Afrique ne parviendra à créer suffisamment de richesse pour sortir de la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.» (Nokuzola, 2004, p. 13).

À la lumière de ces considérations, les Ministres ont souligné qu'il était indispensable de donner aux femmes les moyens de réaliser leur potentiel, notamment en tant que chefs d'entreprise, et ont examiné les conditions nécessaires à leur autonomisation économique, relevant entre autres que cela ne pouvait se faire sans la volonté politique des chefs d'État et de gouvernement. Il a été proposé de traduire cette volonté dans les faits par la mise en œuvre dans tous les pays d'Afrique «d'une politique nationale d'autonomisation économique de la femme qui

¹¹ Par exemple, Marius-Gnanou (2003, p. 29) indique que dans l'État indien du Tamil Nadu, les groupes d'entraide ont joué un important rôle dans l'augmentation du nombre de femmes élues lors des dernières élections locales des *panchayat* (conseils des sages).

¹² Tran-Nguyen (2004, p. 10) cite notamment les travaux de Benavot (1989), Hill et King (1995) et Barro et Lee (1996).

¹³ Voir par exemple Dollar et Gatti (1999) et Klasen (1999) (Tran-Nguyen, 2004, p. 11).

¹⁴ Tran-Nguyen (2004), citant Lagerlöf (2003), relève ceci: «il est intéressant de constater que le taux de fertilité est inversement proportionnel au ratio filles/garçons dans les écoles, comme le montre une étude comparative entre 78 pays réalisée en 1990».

lui offre de réels débouchés sur les marchés national, régional et international, ainsi que de programmes appropriés spécialement conçus pour ... favoriser l'entrepreneuriat des femmes en facilitant leur accès à la terre, au crédit, aux innovations technologiques et aux résultats des recherches avec les possibilités de développement commercial que cela implique» (Nokuzola, 2004, p. 19 et 20).

Une volonté politique affirmée est donc indispensable pour qu'une action efficace en faveur des femmes puisse être menée. Autre point capital, il est nécessaire de faciliter l'entrepreneuriat des femmes si l'on veut garantir leur participation à l'économie. La promotion de l'entrepreneuriat concerne tous les secteurs, et c'est à ce niveau-là que l'interaction entre la libéralisation des échanges et la participation des femmes peut se révéler la plus bénéfique.

Les études qui traitent de la participation des femmes à la vie économique dressent le tableau d'une situation complexe. Nous avons vu plus haut, dans la partie consacrée aux travaux sur la parité dans le contexte du commerce et du développement, que les femmes participaient à l'économie mondiale de diverses façons, en travaillant contre rémunération ou non, dans le secteur formel ou dans le secteur informel. En outre, nous avons relevé que dans les économies rurales, les femmes qui pratiquent une agriculture de subsistance participaient également à la production de cultures marchandes, tout en menant souvent encore une activité entrepreneuriale, telle que la production ou le commerce de produits agricoles ou la fourniture de services. En raison de leurs responsabilités familiales et domestiques, les femmes ont été amenées à trouver différentes solutions, selon le contexte et les ressources à leur disposition, pour se procurer un revenu tout en s'occupant de la famille et en assurant sa subsistance. Ainsi, souvent travaillent-elles dans plusieurs secteurs en même temps, là où les femmes sont particulièrement présentes. Étant donné qu'en Afrique, les femmes ont généralement la responsabilité de nourrir leur famille, elles concentrent avant tout leurs efforts sur la production de denrées alimentaires, et la complètent par des activités génératrices de revenus comme la vente au détail ou la transformation de denrées alimentaires. Là où les terres sont rares, comme en Afrique subsaharienne, les femmes se procurent un revenu en travaillant dans le commerce de détail ou l'industrie alimentaire, ou en faisant du troc. Dans tous les cas, c'est le revenu obtenu par les femmes qui détermine les dépenses qu'elles pourront engager, telles que frais de scolarité, frais médicaux ou achat de bétail¹⁵.

En Afrique, les femmes jouent un rôle essentiel dans différents secteurs où la libéralisation du commerce pourrait avoir des effets positifs, tels que l'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'exploitation minière. L'avantage comparatif dont bénéficie l'Afrique en raison de sa main-d'œuvre bon marché a permis de renforcer la production des produits de base dans la région en favorisant une croissance axée sur les exportations. Dans les pays en développement tributaires de la production de produits de base, secteur dont la main-d'œuvre est constituée essentiellement de femmes, cette production est le moteur du développement.

Malheureusement, l'agriculture des pays en développement est un secteur en difficulté qui reste tenu à l'écart des marchés mondiaux, ce qui pénalise en premier les petits agriculteurs de ces pays qui n'ont pas les moyens de rivaliser avec la concurrence des produits importés sur les marchés nationaux et qui sont privés d'accès aux marchés étrangers. En effet, les petits agriculteurs, hommes ou femmes, se heurtent à différents obstacles, tels que l'insuffisance du crédit, des infrastructures, des régimes fonciers et des technologies inadaptés et, dans certains cas,

¹⁵ On trouvera de plus amples renseignements sur les différentes méthodes utilisées pour générer des revenus et sur l'utilisation qui est faite de ces derniers dans Galdwin *et al.* (2001) et Deere (1995) (cités dans une publication du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et Mariana Fe B. Durano, Réseau international pour l'égalité entre les sexes et le commerce, 2004, op. cit., p. 366 et 367). On citera également Peterson (1999), qui dit ceci: «par exemple, dans l'est de la Zambie, les agricultrices ont eu recours à des activités génératrices de petits revenus, telles que la vente de petits pains et de beignets ou la couture, pour se procurer l'argent nécessaire pour mouliner le maïs et acheter du savon et du sel. Les activités génératrices de revenus moyens, comme la fabrication de la bière et la vente de produits agricoles et de bétail, servaient à payer les frais de scolarité et les frais médicaux. Les activités génératrices de gros revenus, qui sont rares et dont font partie la production de coton ou de tabac, servaient à acheter des engrais ou du bétail.».

des conflits civils (Garcia et Nyberg, 2004, p. 78). En outre, les subventions accordées à l'agriculture dans les pays développés empêchent les petits agriculteurs des pays en développement d'être concurrentiels sur les marchés étrangers et nationaux. À cela vient s'ajouter la division du travail agricole entre hommes et femmes, les produits agricoles destinés à la consommation des ménages ou aux marchés locaux (tubercules, légumes) étant généralement cultivés et vendus par les femmes et la production des cultures marchandes (coton, sucre) étant habituellement l'affaire des hommes (Garcia et Nyberg, 2004). Dans la plupart des cas, lorsqu'une culture de subsistance devient une culture d'exportation, sa production et sa commercialisation passent aux mains des hommes. Selon Nosa Viktor, consultant en technologies de l'information et chargé de cours de physique à l'école polytechnique de l'État de Plateau au Nigéria, c'est exactement ce qui s'est produit dans ce pays lors de l'ouverture récente du marché d'exportation du manioc. Le manioc servant à préparer un aliment de base local, le *garri*, les femmes étaient chargées de sa production jusqu'à ce qu'il devienne une culture d'exportation et que les hommes commencent à s'en occuper. Il se pose maintenant la question de savoir comment ces femmes continueront à gagner leur vie, étant donné que dans la plupart des communautés elles ne peuvent ni hériter de biens fonciers, ni obtenir de prêts bancaires du fait qu'elles ne sont pas en mesure de présenter les garanties ou cautions exigées par les banques. Étant donné qu'en Afrique jusqu'à 80 % des denrées alimentaires sont produites, transformées et entreposées par des femmes, la transformation des cultures de subsistance en culture marchandes est en train de devenir en outre un problème de sécurité alimentaire pour la région (Madonsela, 2002)¹⁶.

Selon une étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la participation des femmes aux activités de pêche présente les mêmes particularités et les mêmes difficultés que dans l'agriculture. En Afrique, les femmes travaillent principalement dans les pêcheries artisanales. Elles pratiquent la pêche dans les rivières et les étangs (et gèrent parfois ces derniers) et s'occupent «des opérations qui interviennent après la capture du poisson, telles que la conservation (salage, fumage ou séchage), la transformation (en pâte ou en croquettes) et la vente» (Garcia et Nyberg, 2004, p. 79 à 81). Toutefois, en raison des contraintes dont elles souffrent, les femmes ne participent généralement qu'à la première étape de la transformation du poisson. Les difficultés d'accès aux capitaux, au matériel, à la technique, au savoir-faire et à l'éducation sont autant d'obstacles qui les empêchent d'effectuer les opérations de transformation complète du poisson et d'en tirer profit. La modernisation a également une incidence sur la participation des femmes dans les pêcheries, car elle leur impose des normes sanitaires et phytosanitaires toujours plus strictes ainsi qu'un système d'analyse des risques pour la maîtrise des points critiques qui font qu'il leur est de plus en plus difficile, en tant que petites entreprises de transformation, de participer à la chaîne d'approvisionnement pour l'exportation. En outre, le déchargement des poissons qui, traditionnellement, s'effectuait sur les plages où les femmes participaient à la préparation et à la vente du poisson, s'est déplacé vers les ports. Il apparaît donc que bien souvent, lorsque les activités d'une pêcherie sont développées ou mécanisées, elles passent aux mains des hommes, comme nous l'avons vu dans le cas de l'agriculture.

L'étude de la FAO examine également la participation des femmes à la sylviculture. Les femmes ne sont que rarement employées dans les exploitations forestières, où elles travaillent alors généralement comme ouvrières ou s'occupent de la vente des produits provenant des arbres autres que le bois. Les femmes, qui utilisent les produits de la forêt comme médicaments, comme combustible et comme nourriture, connaissent extrêmement bien ces ressources mieux que quiconque. La récolte des produits de la forêt autres que le bois est une activité qui exige beaucoup de travail et certaines connaissances, mais qui génère d'importants revenus. Elle convient particulièrement bien aux femmes, car elle se combine relativement facilement avec leurs responsabilités familiales. Toutefois, comme dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, l'expansion et la modernisation des exploitations forestières ont accru la rentabilité potentielle de ces activités, qui ont été reprises par les hommes (Garcia et Nyberg, 2004). Ce sont généralement

¹⁶ Dans certains pays, comme au Nigéria, «l'agriculture de subsistance représente 90 % de la production agricole». *Going Against the Grain: Sustainable Agriculture and the Global Food Economy. The Nigerian Perspective*. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.lead.org/events/wye/hLEAD_Nigeria_FS_VC.ppt.

les hommes qui s'occupent de l'exploitation du bois destiné à la vente et qui, en tant que propriétaires des terres, sont les principaux bénéficiaires des subventions liées à la commercialisation du bois. Les politiques de libéralisation sont généralement préjudiciables aux femmes, car lorsque les ressources forestières sont privatisées, les titres fonciers sont donnés aux chefs de famille (qui sont des hommes), avec pour conséquence que les femmes sont exclues de l'exploitation de ces ressources.

Toutefois, lorsque les projets comprennent des composantes conçues spécialement pour les femmes, leur poids politique et leur capacité à défendre leurs intérêts peuvent être accrus. On citera à titre d'exemples la création d'une association de cueilleuses de feuilles au Ghana, un projet pour la production de beurre de karité en Ouganda et l'expansion de l'industrie de la vannerie au Botswana, où «la qualité s'est améliorée et les exportations ont progressé, ce qui a entraîné une augmentation des revenus» (Garcia et Nyberg, 2004, p. 81).

Ces exemples de participation des femmes à l'agriculture, à la pêche et à la sylviculture illustrent l'un des principaux problèmes qui entravent l'émancipation économique des femmes et leur participation au commerce: lorsqu'une activité pratiquée par des femmes, quelle qu'elle soit, est développée et modernisée, les hommes s'en emparent. La libéralisation du commerce ayant tendance à favoriser l'agriculture d'exportation par rapport à l'agriculture de subsistance, elle profite avant tout aux petites et moyennes exploitations agricoles actives dans des secteurs où peu de femmes sont employées (Peters, 2004, p. 126). En raison des obstacles qui les empêchent d'accéder à des ressources telles que la terre et le crédit, les petites exploitantes, qui travaillent principalement dans l'agriculture de subsistance, ne sont pas à même de tirer parti des débouchés à l'exportation. En outre, les gains tirés ces nouveaux débouchés sont souvent inégalement répartis. Avec la libéralisation du marché de l'agriculture, la croissance de l'agriculture d'exportation pourrait mettre en danger l'agriculture de subsistance et la production à petite échelle pratiquées par les femmes, compromettant par la même la sécurité alimentaire du pays et des ménages.

Les femmes qui prennent part à l'agriculture d'exportation se heurtent à différents obstacles. Par exemple, les petites exploitantes ont de la peine à respecter les normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales (Peters, 2004, p. 136). Et ces femmes ne voient pas forcément leurs revenus augmenter car elles demeurent peu payées. On pourrait donc assister à un «recul de la contribution des femmes, qu'elle soit monétaire ou non monétaire, ... [qui] ... pourrait réduire encore leur pouvoir de négociation au sein du ménage» (Garcia et Nyberg, 2004, p. 111).

D'un autre côté, Garcia et Nyberg (2004) présentent plusieurs exemples de cas où les femmes ont pu tirer parti de l'intensification du commerce. L'exportation de produits agricoles non traditionnels est devenue un marché de niche au sein duquel la participation des femmes a considérablement augmenté. Ainsi, dans le secteur des produits horticoles (fruits frais ou transformés, légumes, fleurs et fruits à coques), depuis les années 80 les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre en Afrique (notamment au Kenya, en Ouganda et au Zimbabwe). Au Ghana, par exemple, dans la société d'exportation à la préparation de bananes Volta River Estate Ltd. qui pratique le commerce équitable, environ 20 % des employés sont des femmes. Bien qu'elles travaillent en tant que main-d'œuvre non qualifiée à la préparation des bananes pour l'exportation, leur salaire est égal à celui des hommes et bien supérieur au salaire minimum dans le pays. Tout comme les hommes, elles sont payées pour les heures supplémentaires qu'elles effectuent, ont droit à trois semaines de congé, ont accès à des prestations de santé et disposent de structures d'accueil pour les enfants sur leur lieu de travail, et elles ont un emploi de type permanent. Les études menées sur l'industrie des fleurs en Équateur et au Mexique font également apparaître que les exportations de produits agricoles non traditionnels peuvent contribuer à atténuer les inégalités au sein de la jeune génération en assurant aux femmes une meilleure maîtrise des revenus, une participation accrue à la prise des décisions dans le ménage et davantage de pouvoir de négociation avec leur mari.

Les exportations de produits agricoles non traditionnels et les projets comportant des composantes spécialement conçues pour les femmes sont une première étape encourageante. Toutefois, pour empêcher que les hommes ne prennent le contrôle d'une activité dès lors qu'elle devient lucrative et se prête à l'exportation et pour accroître la participation des femmes au commerce, des politiques volontaristes sont nécessaires pour aider les femmes à passer d'activités de subsistance à des activités commerciales concurrentielles. Il faut non seulement entreprendre des réformes législatives dans des domaines tels que l'accès à la terre et mettre en œuvre des politiques tendant à faciliter l'accès des femmes à d'autres ressources et à renforcer leurs capacités, mais également prévoir des mesures d'incitation et même des subventions pour permettre aux entreprises créées par les femmes de développer des cultures d'exportation et d'affronter la concurrence dans la commercialisation par exemple du bois et du poisson. La diversification de la production, comme cela se fait dans les projets mentionnés au Botswana et en Ouganda, peut être une solution pour les hommes comme pour les femmes, mais davantage doit être fait pour instaurer une véritable égalité des chances afin que les femmes puissent lutter à armes égales avec les hommes pour la production des produits de base.

Une autre façon de rendre le jeu équitable est de soutenir les femmes qui se lancent dans des secteurs traditionnellement dominés par les hommes, comme la culture du coton au Ghana: aujourd'hui, un cinquième des cultivateurs de coton sont des femmes. Le coton était l'une des principales cultures des petits agriculteurs du nord du pays depuis que l'Office ghanéen de développement du coton avait entrepris d'en promouvoir la culture à grande échelle en 1957. L'Office a périclité dans les années 80 et, suite à l'introduction de politiques d'ajustement structurel en 1983, il a été décidé de libéraliser le secteur du coton. L'Office a été privatisé et de petits exploitants se sont lancés dans la production du coton; alors qu'il y avait 13 cultivateurs tous de sexe masculin en 1990, on en comptait 75, hommes et femmes, en 1996. Les hommes laissent volontiers les femmes cultiver le coton «car cela est utile dans le système de rotation des cultures, qui accroît la fertilité des sols et permet d'éliminer le *striga*» (Naylor, 1999, p. 43 et 44). Les femmes, qui sont nouvelles dans ce secteur, y rencontrent encore bien des obstacles faute de temps, de main-d'œuvre (membres de la famille ou ouvriers agricoles payés) et d'intrants. Les revenus tirés du coton, s'ils les aident à assurer le nécessaire à leurs enfants, ne leur permettent pas par conséquent d'améliorer réellement leurs conditions de vie. D'autres initiatives visant à organiser les femmes en groupes en vue de répondre à leurs besoins stratégiques et de leur donner accès au crédit, aux services de vulgarisation et aux intrants ont permis d'améliorer leur situation, de les aider à s'organiser et de leur donner confiance en soi (Naylor, 1999, p. 45 et 46). On voit donc que la privatisation peut avoir des effets tant positifs que négatifs pour les femmes. Davantage devrait être fait pour aider les femmes qui ont pénétré ce secteur, répondre à leurs besoins, leur permettre de mieux gérer leur temps et leur donner accès aux ressources.

Par conséquent, même si la libéralisation du commerce peut avoir des effets potentiellement délétères sur l'agriculture de subsistance pratiquée par les femmes et la sécurité alimentaire, il ne faut pas considérer les femmes comme des victimes passives des politiques, mais comme des acteurs qu'il convient de soutenir et d'aider dans les efforts qu'elles font pour s'adapter aux changements dans le secteur de l'agriculture. Ainsi, lorsque les difficultés des femmes sont prises en compte et que les programmes sont conçus spécialement pour répondre non seulement à leurs besoins pratiques, mais également à leurs besoins stratégiques (comme certaines initiatives de microfinance ou les programmes agricoles susmentionnés), les inégalités dont souffrent les femmes en matière de maîtrise des ressources peuvent être atténuées.

Les femmes (des zones rurales) sont également très présentes dans un autre secteur de produits de base qui leur permet de concilier travail et responsabilités familiales, celui des produits minéraux, où elles jouent un rôle important en particulier dans l'exploitation à petite échelle¹⁷.

¹⁷ Les femmes participent aux activités concernant «l'or, les pierres précieuses, les diamants et d'autres types de minéraux précieux facilement extractibles» pour «l'extraction, le traitement, le tri, le conditionnement, le négoce et les services ... dans les fonctions de mineurs, entrepreneurs et négociants»; «la proportion de femmes employées dans ce

Pour tous les secteurs de produits de base que nous avons évoqués, les mêmes questions fondamentales se posent en relation avec le commerce: accès aux marchés¹⁸, pénétration des marchés, programmes de soutien interne, subventions à l'exportation et compétitivité. Trouver des réponses à ces questions est une priorité pour le développement des pays africains les moins avancés depuis l'entrée en vigueur en 1994 de l'Accord sur l'agriculture issu du Cycle d'Uruguay. Il est toutefois important de relever que l'élimination des obstacles peut faire baisser le prix des produits importés, ce qui servirait les intérêts des femmes en tant que consommatrices. Lorsque l'on examine les effets de ces aspects de la libéralisation du commerce sur les femmes, il ne faut pas oublier qu'ils ne touchent pas de la même façon les pays en développement et les pays développés ni tous les pays en développement ni dans un même pays les hommes et les femmes. Saisir les particularités de ces effets dans chaque cas pourrait aider à mieux comprendre comment minimiser les répercussions négatives et maximaliser l'autonomisation des femmes et leur participation au système commercial multilatéral.

Pour que les femmes puissent tirer pleinement parti des possibilités qu'offre ce système, il est indispensable d'accroître leur mobilité entre les différents secteurs. Pour ce faire, il faut que les politiques de développement visent en priorité à donner aux femmes une formation et une éducation adéquates. En outre, il faudrait «développer d'autres options pour les femmes des zones rurales, telles que des possibilités d'emploi dans le secteur des services ou dans les industries d'exportation, et renforcer leur capacité de production avant que les marchés des pays en développement ne s'ouvrent davantage à la concurrence dans l'agriculture vivrière» (Peters, 2004, p. 138). De plus, l'instauration d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement dans le domaine de l'agriculture leur donnerait «suffisamment de marge de manœuvre pour surmonter les difficultés auxquelles se heurtent les petits exploitants et les agriculteurs de subsistance» (Peters, 2004, p. 135). Parmi les mesures qu'il pourrait être utile de prendre à cette fin, citons des dispositions pour les produits spéciaux qui autoriseraient les pays en développement à être exemptés pour certains produits sensibles des engagements de réduction ou à n'y être assujettis que dans une moindre mesure, et une mesure de sauvegarde spéciale pour ces pays qui leur permettrait de protéger leurs agricultrices en tant que productrices et consommatrices. Il est donc important que de telles mesures soient prises en considération dans les politiques nationales de développement et dans les stratégies de négociation au niveau international.

En résumé, pour améliorer la situation des femmes dans le secteur des produits de base, il faut prendre des mesures qui leur donnent des chances égales, notamment:

- La promotion de la parité dans les activités d'exportation de produits agricoles non traditionnels (un but atteint en partie au moins dans l'exemple de l'entreprise Volta River Estate Ltd. au Ghana);
- Des politiques d'action positive axées sur les résultats qui aident les femmes à pénétrer des secteurs traditionnellement dominés par les hommes (comme le secteur du coton au Ghana);

secteur diffère grandement d'un pays à l'autre (... 30 % en République-Unie de Tanzanie, ... 50 % au Zimbabwe) et d'une région à l'autre (... 60 % ou plus dans une grande partie de l'Afrique ...» (Puri, 2004, p. 63).

¹⁸ Les droits sur les produits agricoles constituent un important obstacle à l'accès aux marchés, tout comme les prescriptions sanitaires et phytosanitaires et autres obstacles techniques au commerce. Ils affectent particulièrement les pays en développement et les PMA car bien que ceux-ci disposent d'un accès préférentiel aux marchés de certains pays développés, le volume de leurs exportations vers ces marchés dans le cadre des différents régimes préférentiels n'est pas particulièrement élevé en raison, notamment, des règles d'origine, des normes sanitaires et phytosanitaires, des contraintes qui pèsent sur l'offre ainsi que de leurs institutions et infrastructures inadéquates. Une autre préoccupation concernant l'accès aux marchés est que les pays sont censés importer des produits agricoles des pays qui les produisent à moindre coût. Or, ce système compromet la sécurité alimentaire des pays qui ne disposent pas de suffisamment de devises pour se procurer ces denrées sur le marché (Peters, 2004, p. 126).

- Des politiques d'action positive axées sur les résultats qui aident les femmes à passer de l'agriculture et de la pêche de subsistance, par exemple, à des activités d'exportation modernes et plus lucratives, en leur donnant des chances égales par rapport aux hommes.

Les mesures suivantes sont également recommandées:

- Améliorer l'accès aux ressources;
- Éliminer la progressivité des droits de douane dans les pays développés;
- Apporter une assistance technique ainsi qu'une formation et une éducation adaptées;
- Étudier les effets possibles des différents aspects de la libéralisation du commerce sur les hommes et les femmes et selon le contexte.

Pour promouvoir la participation des femmes au système commercial multilatéral, le secteur des services est peut-être plus important encore que celui des produits de base. La participation des femmes dans ce secteur dans les pays en développement, déjà importante, ne cesse de croître. Au Kenya par exemple, selon les estimations de la Banque mondiale les femmes représenteraient 56 % de la main-d'œuvre dans ce secteur (Puri, 2004a, p. 223). Elles travaillent dans de nombreux domaines, tels que l'accueil, la santé, l'éducation et les services sociaux, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. En termes de développement, le secteur des services est d'une importance primordiale puisque «les pays en développement exportent déjà au moins 40 types de services différents vers divers marchés étrangers» (Riddle, 2004, p. 177 à 180).

Toutefois, la participation accrue d'acteurs étrangers dans le secteur des services d'un pays peut avoir des conséquences défavorables, notamment pour les petites entreprises prestataires de services appartenant à des femmes. Pour éviter les éventuels effets préjudiciables de la libéralisation du commerce des services et optimiser son incidence positive sur le développement, les pays en développement doivent mettre en place un cadre réglementaire respectueux de la parité «fondé sur une compréhension intime du rôle des services en tant que facteurs de production, de leur disponibilité actuelle sur le marché national [tant dans le secteur formel que dans le secteur informel de l'économie] et des possibilités d'exportation de ces services» (Riddle, 2004, p. 181). Il semblerait que, bien que les services représentent 62 % de l'activité économique mondiale et la part principale du PIB des pays en développement, rares sont ces pays qui les ont incorporés à leur plan de développement économique. Les infrastructures de télécommunications et les mesures d'incitation, notamment sous forme d'aides pour les microentreprises et les petites entreprises prestataires de service, font défaut (Riddle, 2004, p. 193 et 194). Qui plus est, la plupart des services ne sont pas pris en compte dans les stratégies nationales d'exportation; le tourisme fait exception, mais encore reste-t-il à démontrer qu'il puisse avoir un réel effet bénéfique sur la situation des femmes en l'absence de politiques de promotion de la parité.

Les recommandations visant à aider les gouvernements à mettre en place des mesures pour l'autonomisation des femmes dans le secteur des services dans le cadre de la libéralisation des échanges ont été, pour la plupart, axées sur les éléments essentiels suivants (Riddle, 2004, p. 181 à 195, et 199 à 208):

- La nécessité de prendre des mesures adaptées pour promouvoir le développement des entreprises de services locales et gérées par des femmes, par exemple:
 1. En veillant à ce que les organisations de développement économique se concentrent sur le secteur des services dans les analyses économiques et accordent suffisamment de moyens financiers pour soutenir le développement du secteur des services interentreprises;

2. En veillant à ce que l'aide au développement pour les services essentiels (par exemple l'eau, la santé et l'éducation) ne soit pas conditionnée à l'adoption d'un modèle économique particulier, comme la privatisation;
 3. En veillant à ce que les programmes d'aide au développement axés sur la création d'entreprises par les femmes consacrent au moins 30 % de leurs ressources à promouvoir l'entrepreneuriat dans des activités de services orientées vers l'exportation;
 4. En veillant à ce que les programmes et les initiatives d'aide au développement visant à attirer l'investissement étranger direct tiennent compte et tirent parti des prestataires locaux de services aux entreprises (surtout les sociétés et les entreprises de services gérées par des femmes);
- L'action positive et le recours à la mise en place de quotas visant à accroître la participation des femmes chefs d'entreprise au commerce, par exemple:
 1. En fixant des règles régissant la participation des femmes chefs d'entreprise (par exemple au moins 40 % des participants) à toutes les activités touchant au commerce, en organisant des activités liées au commerce et qui concernent spécialement les services avec la participation d'au moins 30 % de femmes chefs d'entreprise, et en remédiant à toute inégalité à l'égard des femmes en matière d'accès aux marchés d'exportation (comme les restrictions pour la délivrance de visas);
 2. En appuyant l'augmentation du nombre de femmes présidentes d'associations professionnelles de façon à ce qu'elles soient à même d'agir dans les relations commerciales avec d'autres marchés;
 - Les initiatives visant à favoriser l'égalité des chances:
 1. En veillant à appliquer des lois reposant sur la parité en matière d'emploi et sur l'égalité de rémunération, et à ce qu'elles soient valables pour les prestataires de services locaux et étrangers;
 2. En élaborant à l'intention des gouvernements des pays en développement des plans de développement national types axés en priorité sur les services, en particulier sur les sociétés de services gérées par des femmes, et en proposant des initiatives adaptées pour accroître la visibilité des femmes travaillant dans les secteurs de services tournés vers l'exportation;
 3. En supprimant toutes les conditions liées à la taille des entreprises pour bénéficier d'une aide au titre de la promotion de l'exportation, sachant que la plupart des exportateurs de services sont des microentreprises ou des entreprises de taille très réduite (et qu'elles relèvent souvent du secteur informel);
 4. En réexaminant la législation nationale afin de veiller à ce que tous les avantages octroyés au secteur manufacturier s'appliquent aussi aux sociétés de services et à ce que le régime fiscal ne pénalise pas le secteur des services;

- Des recommandations axées sur le développement humain pour le secteur des services et les entreprises gérées par des femmes en général, comme le renforcement des capacités, l'éducation, l'accès aux ressources essentielles pour le bon fonctionnement du secteur (comme l'informatique), la mise en place de réseaux et la promotion pour les femmes dans le monde de l'entreprise d'une image d'elles-mêmes positive, par exemple:
 1. En faisant connaître les exemples de réussite et les innovations attribuables à des sociétés de services gérées par des femmes;
 2. En garantissant à chacun un accès bon marché et rapide aux infrastructures de télécommunications et à l'Internet et en faisant en sorte que les femmes y aient facilement accès;
 3. En facilitant la constitution de réseaux de relations en ligne, ou sous d'autres formes, pour les femmes chefs d'entreprise sur différents marchés;
 4. En assurant aux femmes qui gèrent des entreprises de services une formation et un encadrement en ce qui concerne les techniques de gestion et de marketing.

Les recommandations ci-dessus nous permettent de voir quelles sont les principales difficultés auxquelles se heurtent les femmes chefs d'entreprise dans le secteur des services. Premièrement, il semblerait que l'importance de ce secteur ne soit guère reconnue dans l'ensemble et que des mesures de promotion adaptées fassent défaut. Deuxièmement, il semblerait que l'on mésestime l'importance des entreprises gérées par des femmes dans ce secteur, alors que les études réalisées sur les femmes chefs d'entreprise dans le secteur des services montrent qu'elles ont autant tendance que les hommes, si ce n'est plus, à s'engager dans des activités de services orientées vers l'exportation et qu'elles ont donc besoin d'avoir accès à des informations sur les marchés d'exportation et à des formations à la gestion et au marketing des services (Riddle, 2004, p. 197). En outre, il semblerait que les femmes prestataires de services ne soient pas suffisamment associées aux projets financés par l'aide au développement, ni aux activités importantes, y compris dans des associations, en relation avec le commerce. Cela signifie, dans les faits, que leurs activités dans ce secteur ne visent qu'à assurer le minimum vital. Aussi faut-il lancer des initiatives, en termes de politiques et de développement humain, pour donner aux femmes des chances égales et promouvoir la participation compétitive des femmes. À cet égard, il est essentiel de leur procurer un accès accru aux technologies de l'information et des communications (TIC), d'améliorer leur formation dans ce domaine et de les initier à d'autres compétences spécifiques aux entreprises de services, comme la recherche de solutions aux problèmes, les connaissances en informatique et en technologies de l'Internet, les services à la clientèle, la formation à l'acquisition de connaissances et la conception de services (Riddle, 2004, p. 198). Il convient de mentionner un point important qui n'est guère, voire jamais, soulevé dans le contexte du développement humain: la question des savoirs de base. Il s'agit pourtant d'une composante fondamentale de tout programme de renforcement des capacités dans le secteur des services, parce qu'on peut difficilement envisager de mener à bien une formation aux TIC ou une formation à l'acquisition de connaissances (par exemple) sans un niveau d'instruction élémentaire. Ce problème touche aussi les femmes en tant que travailleuses dans le secteur des services: leur taux d'alphabétisation plus faible et leurs problèmes de formation et de perfectionnement expliquent en grande partie le fait que dans ce secteur nombre d'entre elles exercent des activités informelles à domicile et effectuent des travaux mal rémunérés et peu spécialisés.

Les femmes chefs d'entreprise se heurtent aussi à d'autres difficultés importantes lorsqu'il s'agit d'assurer le financement de leur entreprise et de s'adapter aux critères de qualité internationaux. Au vu de la nature de certaines entreprises de services montées par des femmes (par exemple au Nigéria, à Maurice et au Mozambique), on constate que ces femmes ont dans l'ensemble un bon niveau d'éducation et fournissent des services spécialisés dans les domaines de la santé, des services juridiques, de l'architecture, de l'ingénierie, des services de conseil et de la

formation (Riddle, 2004, p. 198 et 199). Mais leur capacité d'exportation semble être limitée par les restrictions visant les déplacements professionnels des personnes à titre temporaire (Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), portant sur la fourniture de services), par la nécessité d'établir une présence sur place plutôt que de passer par le commerce transfrontière (Mode 1 de l'AGCS), et/ou par le manque de reconnaissance mutuelle des qualifications et des diplômes professionnels. On constate que, dans certains pays, le recrutement de professionnels du secteur des services qualifiés en vue d'un travail à l'étranger (tout particulièrement des médecins, des infirmières et des enseignants) donne lieu à un important phénomène de «fuite des cerveaux». Si l'on veut créer des emplois pour les femmes afin d'éviter qu'elles soient candidates à l'émigration, il faudrait, dans le contexte de la libéralisation du commerce des services, soutenir en priorité les entreprises locales dans les cas où les services peuvent être fournis à distance; et lorsque les services doivent être fournis en personne à l'étranger il faudrait mettre en place des organismes publics ou du secteur privé qui emploient des femmes à l'étranger (en assurant aux intéressées des prestations sociales et en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'abus) (Riddle, 2004, p. 204).

Vu toutes ces contraintes, l'importance croissante du secteur des services pour le commerce et le peu d'attention accordée à cette branche d'activité dans les stratégies nationales de développement et de négociation commerciale, il serait judicieux de porter le débat sur cette problématique dans les pays d'Afrique. Voici des questions qu'il conviendrait de poser pour élaborer une stratégie soucieuse de la parité dans le secteur des services:

1. Dans le secteur national des services, où les femmes sont-elles principalement représentées? Dans la fourniture de services spécialisés ou non spécialisés, ou les deux?

2. Dans quelle mesure faudrait-il qu'une stratégie prenant en compte les besoins des femmes dans le secteur des services soit axée sur la problématique de la fuite des cerveaux, sur le renforcement des capacités et sur la promotion de la création d'entreprises par des femmes par l'intermédiaire de mesures d'incitation et d'actions positives?

La libéralisation du commerce des services a une incidence sur la vie des femmes, qu'elles soient chefs d'entreprise (dans le secteur des services ou dans d'autres domaines), travailleuses ou consommatrices. Toutes les femmes consomment des services et c'est pourquoi certains aspects de la libéralisation du commerce des services touchent la population féminine dans son ensemble, de manière positive ou négative. Sous l'angle positif, on constate que «la libéralisation des échanges peut aboutir à une baisse des prix, à un plus large choix, à des services de meilleure qualité et à la possibilité d'obtenir des services spécialisés»; en outre, «plus le revenu discrétionnaire familial augmente, plus il y a de possibilités offertes aux filles et aux femmes en matière d'éducation, de soins de santé et d'emploi» (Riddle, 2004). Toutefois, privatiser des services essentiels sans prendre en compte la question de l'accès équitable peut induire une augmentation du coût de ces services, que les femmes auront tendance à compenser en produisant elles-mêmes les services, en réduisant leur propre consommation de services afin de diminuer les dépenses familiales, et en privant leurs filles ou elles-mêmes d'une éducation ou de soins de santé dans le but d'économiser de l'argent et d'employer leur temps à en gagner (Riddle, 2004, p. 204 et 205). C'est souvent pour cette raison que la privatisation des services s'est soldée par une féminisation de la pauvreté, car ce phénomène conduit non seulement à une paupérisation des femmes d'un point de vue purement financier, mais aussi en termes de perte de temps et de dégradation générale de la qualité de vie. Il s'agit là d'une question fondamentale, qui touche directement à l'objectif central du développement: la réduction de la pauvreté. Il est donc essentiel que les pays prennent cette réalité en compte lorsqu'ils font valoir leur position dans les négociations et qu'ils prennent des engagements sectoriels au titre de l'AGCS. À ce propos, il est important de noter que, dans le cadre de l'AGCS, les pouvoirs publics sont habilités à faire appel au secteur public pour remplacer le secteur privé ou à concevoir un système mixte comme celui qui est à l'essai dans le domaine des services de santé dans la province du Québec, où il est prévu que le système de sécurité sociale dédommage les assurés ayant dû se faire traiter dans des cliniques privées en raison d'un délai d'attente trop long pour certains traitements. Un tel régime peut être intéressant, surtout s'il est

complété par des mesures visant à favoriser l'égalité entre les sexes dans la prestation de services par le secteur privé, comme de donner une certaine préférence aux femmes chefs d'entreprise ou d'«instaurer des critères de parité pour l'emploi» (Beviglia Zampetti, 2004, p. 312). Dans tous les cas, il faut trouver un équilibre entre les besoins des femmes en tant que consommatrices de services et ceux des femmes chefs d'entreprise dans le secteur des services.

On estime que, dans les pays en développement, le secteur manufacturier est le deuxième employeur des femmes après l'agriculture (Hayashi et Bauer, 2004, p. 141). Celles-ci sont employées aussi bien dans des microentreprises que pour travailler sur des chaînes de montage dans la fabrication de produits artisanaux, de jouets, de produits alimentaires, de produits pharmaceutiques et de matériel électronique. Dans les pays en développement, c'est dans le domaine du textile et de l'habillement que la participation des femmes est la plus importante (Puri, 2004, p. 64). La mondialisation du secteur de l'habillement repose sur deux principaux facteurs: les coûts de main-d'œuvre et le système de contingents mis en place par l'Arrangement multifibres de 1974. Tous deux ont contribué à mondialiser en la dispersant la production de textiles et de vêtements, ce qui a eu des répercussions directes sur le travail des femmes. Les segments à forte intensité de main-d'œuvre des chaînes de valeur du secteur de l'habillement ont été délocalisés, en raison des coûts de main-d'œuvre, vers les pays disposant d'une main-d'œuvre féminine abondante et bon marché. Le système de contingents a encore accentué cette dispersion mondiale de la production dans le secteur de l'habillement en restreignant les importations en provenance de pays qui auraient été en mesure d'accroître leurs exportations de vêtements s'ils n'avaient pas été limités par ces contingents (Hayashi et Bauer, 2004).

À la fin 2004, toutes les restrictions contingentaires ont été supprimées et le commerce international du textile et de l'habillement s'est retrouvé soumis aux disciplines établies dans le cadre de l'OMC. Ceci aura incontestablement une influence notable sur le développement de cette branche d'activité et particulièrement sur l'avenir de très nombreuses travailleuses, car les usines très compétitives et décentralisées sur le plan mondial dont sont constituées les chaînes mondiales de valeur dans ce secteur ne peuvent plus compter sur les avantages que leur conféraient les contingents par rapport à d'autres pays ou entreprises. À mesure que les contingents sont entièrement éliminés, les entreprises qui comptaient sur les politiques commerciales pour être plus compétitives que la concurrence vont probablement devoir opérer des ajustements importants. Ce secteur emploie beaucoup de femmes, notamment dans les pays fortement exportateurs (beaucoup sont en Afrique). Au Botswana et à Maurice, par exemple, 80 % et 67 %, respectivement, des salariés du secteur des textiles et de l'habillement sont des femmes (Hayashi et Bauer, 2004, p. 149), alors qu'au Cap-Vert, au Kenya et au Malawi, les femmes représentent 88 %, 60 % et 51 %, respectivement, de la main-d'œuvre de cette filière (Tran-Nguyen, 2004, p. 23). Les exportations de textiles et de vêtements constituent une part importante des recettes d'exportation des pays africains suivants: Bénin (35 % de l'ensemble des recettes d'exportation), Burkina Faso (47 %), Cap-Vert (32 %), Lesotho (95 %), Madagascar (51 %), Mali (43 %), Maurice (61 %), Swaziland (28 %), Tchad (75 %) et Égypte (30 %) (Hayashi et Bauer, 2004, p. 148).

Les changements découlant de la suppression des contingents dans les chaînes mondiales de valeur devraient avoir un impact contrasté pour les femmes: dans certains cas, les possibilités d'emploi seront plus nombreuses, mais dans la plupart des cas les femmes feront les frais des réductions d'effectifs (Hayashi et Bauer, 2004, p. 155). Étant donné qu'on peut s'attendre vraisemblablement à ce que les travailleuses peu qualifiées soient écartées, il est essentiel de développer les compétences des femmes (surtout celles qui exécutent des tâches relativement simples, comme les travaux de couture). Par ailleurs, sur le long terme les fabricants devront moderniser et améliorer leurs produits et leurs équipements en adoptant de nouvelles technologies. Il est fondamental que les femmes soient associées dès le début à cette évolution des technologies, et des mécanismes doivent être établis pour qu'elles puissent acquérir de nouvelles compétences et être formées à d'autres fonctions dans des conditions d'égalité et pour qu'elles ne souffrent d'aucune discrimination à l'embauche. Le fait que les PMA ont bénéficié de régimes commerciaux préférentiels et d'un accès sans restriction aux marchés des pays développés a joué un rôle décisif

dans le développement du secteur de l'habillement dans ces pays. En minimisant les règles d'origine et les procédures administratives contraignantes, on pourrait contribuer à créer davantage de possibilités d'emploi, pour les femmes notamment.

Le risque pour les femmes de perdre leur emploi n'est pas la seule menace qui découle de la décentralisation au niveau mondial des chaînes de production dans l'industrie textile. Les femmes sont aussi particulièrement vulnérables face à l'exploitation et aux mauvaises conditions de travail que l'on observe aux plus bas échelons de ces chaînes de valeur, surtout dans les PMA. Il convient de veiller tout particulièrement à les protéger de ces situations.

D'autres aspects de la libéralisation du commerce ont une incidence sur la vie des femmes, en Afrique notamment, comme certains accords spécifiques dans les domaines de l'agriculture, des services et aussi de l'industrie. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) du GATT/OMC a une incidence sur plusieurs des fonctions assumées par les femmes: d'abord en leur qualité de dépositaires des savoirs traditionnels (par exemple dans le domaine de la médecine, de l'agriculture et de la culture) et de consommatrices de services de santé publique, mais également du fait qu'elles sont le segment de la population le plus vulnérable face à la menace du VIH/sida et, enfin, du fait qu'elles travaillent la terre et sont les gardiennes de la biodiversité (fondamentale pour la sécurité alimentaire).

Traditionnellement, les femmes perpétuent les coutumes et les savoirs traditionnels de la communauté et elles sont chargées de préserver les semences et autres ressources génétiques, lesquelles «ont acquis une valeur marchande presque comparable à celle des inventions brevetées reposant sur les technologies de pointe, la recherche et le développement»¹⁹. La Convention sur la diversité biologique, qui couvre les savoirs traditionnels pour l'utilisation et la conservation des ressources biologiques dans le monde, prévoit que ces savoirs doivent être protégés, conformément aux réglementations nationales. Toutefois, selon Gehl Sampath (2004, p. 254 à 277), l'Accord sur les ADPIC pourrait «inciter des entreprises à breveter des inventions fondées sur des savoirs traditionnels sans tenir compte de leur source ni redistribuer les bénéfices découlant de la commercialisation de ces produits», et «les droits de propriété intellectuelle sur les variétés agricoles – qu'il s'agisse de brevets ou de droits d'obtenteur – ont pour effet de faire passer le pouvoir, au sein du système de production alimentaire mondial, aux mains des semenciers». On voit donc que la non-reconnaissance officielle des savoirs traditionnels et la brevetabilité des ressources phylogénétiques (semences et patrimoine génétique) pourraient être très préjudiciables aux femmes.

Pour que les femmes deviennent des partenaires de la promotion d'une agriculture durable en général, leurs atouts propres devraient être reconnus et protégés par les gouvernements au moyen de lois sur la protection des variétés végétales pour promouvoir leurs droits d'obtenteur et les inciter à concevoir des procédés et à les utiliser dans leur milieu local. Par exemple, les femmes autochtones mixtèques ont toujours utilisé une souche de coton naturellement brun appelé *coyuchi*, qui est originaire de la côte pacifique de l'État d'Oaxaca au Mexique, pour tisser des tenues traditionnelles qui sont parfois proposées à la vente sur le marché des États-Unis via des coopératives artisanales. Cependant, en tentant de vendre ce produit – qui est issu d'un savoir-faire local perpétué depuis des générations – ces femmes s'exposent désormais au risque de violer les droits de propriété intellectuelle car la variété *coyuchi* est brevetée aux États-Unis.

Les aspects de l'Accord sur les ADPIC concernant la santé intéressent particulièrement les femmes car les prix des médicaments augmentent dès lors qu'ils sont protégés par un brevet, surtout les médicaments essentiels pour le traitement du VIH/sida et ceux utilisés en matière de

¹⁹ L'OMS dit ceci: «Plusieurs sortes de ressources biogénétiques, employées traditionnellement à des fins thérapeutiques, cosmétiques, sanitaires ou comme herbicides, sont largement présentes sur le marché des pays développés sous différentes formes, avec ou sans brevets autorisés ... [et] ... certains éléments du folklore, des danses et de la musique ont fait l'objet d'une appropriation et d'une exploitation commerciale sans que les peuples qui détiennent et qui ont inventé et préservé ces savoirs en aient été préalablement avertis ou aient pu donner leur accord, et sans qu'ils aient pu en tirer bénéfice.» (Cité dans Puri, 2004, p. 68).

santé génésique et de santé publique. La proportion de femmes enceintes séropositives est en augmentation dans au moins 20 pays d'Afrique et, selon les statistiques, «sur les 600 000 enfants atteints du sida dans le monde, environ 90 % viennent d'Afrique subsaharienne et ils ont presque tous été infectés pendant la grossesse de leur mère» (Gehl Sampath, 2004, p. 265 et 286). En plus du problème du VIH/sida, les femmes de nombreux pays en développement n'ont pas accès à des méthodes de contraception, aux médicaments contre d'autres maladies sexuellement transmissibles et aux soins obstétricaux de base. Tout cela n'est pas directement lié à l'Accord sur les ADPIC ou aux politiques commerciales (l'accès des femmes étant souvent déterminé par les coutumes locales, les politiques de santé locales et la qualité des infrastructures de services). Mais comme l'Accord en tant que tel reconnaît une priorité à la santé publique et à la nutrition et qu'il laisse une certaine latitude aux pays pour que les médicaments génériques nécessaires soient disponibles à des prix abordables, il peut limiter les effets négatifs de la hausse vertigineuse des prix sur l'accès des femmes aux médicaments indispensables.

IV. CADRE POUR L'INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ ET POUR UN SCÉNARIO OPTIMAL EN MATIÈRE DE PARITÉ, DE COMMERCE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Une des principales constatations mise en évidence dans le rapport est que les effets de la libéralisation du commerce sur la parité peuvent être très variables. Dans l'ensemble, l'égalité entre les sexes a une incidence positive sur la croissance économique et le développement. En dépit de leurs nombreuses responsabilités et de leur manque de ressources et de pouvoir, les femmes font preuve d'un fort esprit d'entreprise et elles saisissent la moindre occasion pour se lancer dans des activités économiques (souvent multiples) afin de subvenir aux besoins de leur famille. Du fait que les politiques de libéralisation du commerce peuvent aussi bien être profitables que préjudiciables aux femmes et qu'il est possible d'imaginer un scénario où toutes les parties trouvent leur compte, la question de la parité doit être intégrée dans les politiques pour le commerce et le développement (en Afrique et ailleurs). Pour ce faire, le présent rapport propose un cadre général pour réduire l'inégalité entre hommes et femmes et dynamiser la croissance en tirant parti des possibilités accrues qui découlent en partie de la libéralisation des échanges.

Il convient de revenir sur quelques-uns des principaux aspects des stratégies d'intégration des questions de parité qui ont donné de bons résultats et que décrivait la section I du rapport:

- Il ne faut jamais partir du principe que des questions ou des problèmes échappent à la problématique de la parité et il convient de mener systématiquement des analyses par sexe et des études spécifiques fondées sur des données ventilées par sexe en amont de la planification, avec des objectifs clairement définis, des populations cibles précises et des mécanismes institutionnels adaptés;
- Il faut promouvoir la participation équitable des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions (par exemple dans les milieux syndicalistes, les chambres de commerce et d'industrie et les ministères du commerce et des finances, et dans le cadre de l'OMC);
- Les hauts responsables des gouvernements nationaux et la communauté internationale devraient faire preuve d'une volonté politique résolue en faveur de l'intégration de la parité et soutenir cet objectif;
- Il est essentiel que les pays, et aussi les communautés locales, aient la maîtrise des stratégies d'intégration des questions de parité et s'engagent à agir dans ce domaine;
- Ce soutien, aussi bien au niveau national qu'international, devrait se concrétiser par des crédits budgétaires et s'accompagner de la mise en place d'infrastructures et de formations adaptées à l'intention des spécialistes des questions de parité et des autres

personnes pour mieux les sensibiliser aux questions de parité dans le cadre de leur travail;

- Il faudrait mettre en place des réseaux de spécialistes des questions de parité et de commerce là où ils font défaut, ou les renforcer là où ils sont présents, tout en développant les synergies entre les réseaux nationaux et internationaux et ceux de la société civile;
- Il est fondamental de reconnaître les réseaux de femmes locaux, régionaux, nationaux et internationaux et de les associer à la prise de décisions en matière de politique commerciale aux niveaux national et international;
- Il faudrait développer et mettre en œuvre des cadres opérationnels, assortis de principes directeurs et d'indicateurs fondamentaux, dans le but d'intégrer les questions de parité dans les stratégies sectorielles, les stratégies de négociation nationales et les politiques financières et commerciales nationales;
- Le cadre prévu pour intégrer les questions de parité devrait être bien défini, tout comme la terminologie, les concepts et les principes qui s'y rapportent, afin que chacun saisisse l'importance de ces questions dans tous les aspects des activités d'un programme.

Dans la section II du rapport, nous avons vu que les femmes dans le monde prennent part à l'économie de différentes manières et qu'elles sont concernées, de près ou de loin, par toute une gamme de problématiques liées au commerce. Les défis auxquels sont confrontés les pays africains dans le cadre de leur participation à l'OMC et au système commercial multilatéral sont imputables en partie aux subtilités des différents règlements et accords sur lesquels repose ce système. Le Programme conjoint CNUCED/CCI/OMC intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) et la deuxième phase de ce programme (JITAP II), entre autres, tentent de répondre à ces difficultés au moyen d'analyses et d'informations et du renforcement des capacités. La question des aspects touchant à la parité dans le cadre du commerce et de leurs effets propres sur l'économie locale est souvent mal connue des décideurs, faute de connaissances et d'informations sur la participation économique des femmes et parce qu'il est supposé à tort que les hommes et les femmes seraient sur un pied d'égalité ou que les questions d'ordre macroéconomique échapperaient à ces considérations.

La première étape pour concevoir un cadre pour des politiques concrètes qui tiennent compte de la place respective des hommes et des femmes dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté dans le contexte de la libéralisation du commerce consiste donc à mieux préciser comment les femmes participent à l'économie de chaque pays, en «mettant en évidence la contribution féminine, jusqu'alors invisible, à l'économie». Pour y parvenir, quatre questions fondamentales qui permettent de déterminer la participation des femmes à une économie donnée et les politiques commerciales les concernant doivent être posées:

1. Quelle place les femmes occupent-elles dans l'économie?
 - À quels secteurs participent-elles et dans lesquels sont-elles le plus actives?
 - Sont-elles plus présentes dans le segment formel ou informel de chaque secteur?
 - Quelle est la contribution à l'économie du travail non rémunéré qu'elles accomplissent?

2. Quelles activités exercent-elles?
 - Quelles sont les différentes stratégies que chaque type de cellule familiale/ménage (par exemple ménage dirigé par un homme ou par une femme, foyer monoparental) met en œuvre pour assurer sa survie?
 - Combien d'activités différentes chaque femme exerce-t-elle? Par exemple, travaille-t-elle dans l'agriculture de subsistance ou l'agriculture marchande, fait-elle de la couture pour le compte d'une société internationale de confection de vêtements et s'occupe-t-elle des enfants ou d'autres personnes dans la même journée ou semaine?
 - Quelles responsabilités les femmes assument-elles au foyer? Combien de travaux différents une femme assume-t-elle dans ses fonctions de mère de famille et autres tâches familiales non rémunérées? Une fois quantifié, dans quelle mesure ce volume de travail empiète-t-il sur le temps dont elle pourrait disposer pour d'autres activités et que représente ce volume de travail sous l'angle de la contribution économique et sociale de la femme? Autrement dit, quelle quantité de valeur est créée par ce travail et quel pourcentage du temps et des ressources de la femme y est consacré? Une telle analyse permettrait de déterminer avec réalisme si les femmes sont disponibles ou non pour mener d'autres activités.

3. Comment la mise en œuvre des politiques commerciales influe-t-elle sur la vie des femmes?
 - Sont-elles perdantes, gagnantes, ou potentiellement les deux?
 - À quelles ressources ont-elles accès? Quelles ressources leur font défaut?

4. Que faire pour tirer le meilleur parti des effets positifs des politiques commerciales et pour inciter les femmes à participer à des activités commerciales?
 - De quelles ressources et de quel appui les femmes ont-elles besoin pour profiter des possibilités offertes par le commerce, et comment les leur fournir?

Ces questions permettent de dresser un panorama général du rapport existant entre commerce, développement et parité en Afrique tel que décrit dans ce document et il en ressort quelques réponses générales qui peuvent nous aider à voir comment concilier croissance et parité de telle sorte que toutes les parties prenantes y trouvent leur compte, dans le cadre de la libéralisation du commerce.

Nous avons vu que toutes les femmes participent à l'économie en qualité de consommatrices de services avant tout, mais aussi qu'elles assurent sans rémunération toutes sortes de services – soins de santé, éducation et soins aux personnes âgées et aux enfants. En Afrique, elles pratiquent l'agriculture de subsistance et produisent la nourriture nécessaire à la survie du ménage, assumant environ 80 % des travaux agricoles de subsistance. Cette fonction peut aussi les conduire à s'orienter vers l'agriculture marchande ou vers l'exportation de produits agricoles non traditionnels, ou bien encore à participer à l'agriculture marchande que pratique leur mari, si elles en ont la possibilité et les ressources. Sinon, et en fonction du pays et de sa politique d'exportation, elles peuvent avoir un travail rémunéré (dans le secteur formel ou informel), ou encore travailler à domicile ou dans une usine dont les activités s'inscrivent dans une chaîne mondiale de valeur. Nous avons vu encore que dans le secteur manufacturier, la filière du textile et de l'habillement absorbe une grande part de la main-d'œuvre féminine dans plusieurs pays africains. De nombreuses femmes sont des chefs d'entreprise (en plus d'être des travailleuses agricoles ou des travailleuses rémunérées, ou à défaut de l'être). Les entreprises dirigées par des

femmes semblent être principalement des microentreprises et des entreprises informelles, mais les femmes peuvent, grâce à des mesures d'incitation (crédit et renforcement des capacités) créer des petites et moyennes entreprises et des entreprises intégrées au secteur formel. Les femmes jouent aussi un rôle important dans le secteur des services, où elles occupent des postes aussi bien spécialisés que non spécialisés. Cela dit, dans les PMA les prestataires de services très qualifiés ont tendance à émigrer. Il est difficile d'avoir une vue d'ensemble des principales activités des femmes en Afrique, mais il apparaît que la plupart d'entre elles ont recours à plusieurs stratégies et qu'elles sont actives souvent dans plusieurs secteurs à la fois en fonction de leur accès aux ressources. Si l'on part du principe que le travail accompli par les femmes et leur participation à l'économie sont une ressource surexploitée – et non sous-exploitée –, il faut, pour mesurer l'effet des différentes politiques commerciales sur les femmes dans diverses circonstances et déterminer comment leur donner les moyens de réussir dans le contexte de la libéralisation des échanges, prendre en compte les contraintes et les exigences avec lesquelles elles doivent composer lorsqu'elles remplissent leurs différents rôles et leurs responsabilités.

On trouvera ci-après un récapitulatif des problématiques et des solutions recommandées:

- Une des premières mesures à prendre, dans une perspective d'autonomisation des femmes dans le contexte de la libéralisation des échanges, est de mesurer l'impact des politiques commerciales sur la parité (sect. II.A). Il est fondamental dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen des programmes et des politiques ayant trait au commerce de prendre en compte la problématique de la parité (IWGGT, 1998), par exemple à travers les stratégies suivantes:
 1. Recueillir des informations pour déterminer les incidences des activités commerciales sur la problématique de la parité. Pour ce faire, il faut notamment rassembler des données ventilées par sexe et mettre au point des indicateurs permettant de mesurer les incidences en termes de parité des accords commerciaux sur le travail (rémunéré ou non) des femmes, particulièrement les facteurs ayant des répercussions sur le travail féminin non rémunéré, comme la fourniture de services publics. Il faut aussi prévoir des mécanismes et des instances pour favoriser la participation des femmes à tous les échelons, que ce soit dans les villages ou au sein du système multilatéral dans le cadre de l'OMC par exemple;
 2. Par ailleurs, étant donné que différents secteurs de production peuvent être soit avantagés soit désavantagés par des politiques commerciales spécifiques, il serait judicieux, pour déterminer les incidences de ces politiques sur la parité, d'établir le profil de tous les secteurs – formels ou informels – de l'économie d'un pays donné en fonction de la répartition par sexe et de mener des analyses spécifiques par politique pour recenser les secteurs susceptibles d'être «gagnants», «perdants», ou de passer de l'une à l'autre catégorie (secteurs «déplacés») sous l'effet des politiques commerciales. Pour ce faire, il faut notamment «[a]nalyser sous l'angle de la parité les négociations et les traités commerciaux bilatéraux, régionaux et internationaux, y compris la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), l'Accord de Cotonou, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC), l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et les négociations en cours à l'OMC, afin de cerner les possibilités et les menaces potentielles qu'ils représentent pour les femmes et d'autres groupes défavorisés dans l'agriculture de subsistance, les secteurs «déplacés» et le secteur informel» (Floro, 2001, p. 9);

3. En plus, il faudrait mettre au point des indicateurs pour mesurer les incidences de tous les aspects des accords commerciaux en termes de parité et dans des secteurs comme la santé, l'emploi, les disparités salariales, le harcèlement sexuel au travail, etc. Les indicateurs devraient prendre en compte l'incidence de ces instruments sur la vie des femmes, tant en ce qui concerne leurs activités rémunérées que les autres sphères de leur vie.» (CAFRA/WIDE, 1998, p. 8). Dans l'étude de Puri (2004, p. 73), il est proposé des éléments de réflexion pour élaborer de tels indicateurs:
 - Ouverture et libéralisation: il faudrait accorder une attention particulière aux mesures d'ouverture et de libéralisation dans les secteurs sensibles pour l'emploi des femmes et aux incidences qu'elles pourraient avoir;
 - Acquis du développement revenant aux pays en développement: les retombées bénéfiques attendues dans chaque domaine faisant l'objet de négociations commerciales devraient être évaluées et transcrites en termes de parité dans ces pays;
 - Traitement équitable pour des partenaires inégaux: en ce qui concerne des questions comme celle du traitement spécial et différencié, il faut des mesures correctives et volontaristes qui mettent l'accent sur la parité;
 - Cohérence des politiques: on devrait veiller à prendre en compte les questions de parité dans d'autres domaines, comme les politiques financières et budgétaires et autres mesures concernant la sécurité sociale, le transfert de technologies, les petites et moyennes entreprises (PME), l'agriculture, l'industrie et les services adoptées dans le cadre des stratégies de développement nationales, régionales et internationales;
 - Intérêt général: «Le système commercial devrait être motivé par des considérations d'intérêt général qui revêtent une importance particulière pour les femmes, comme l'élimination de la pauvreté, la lutte contre les maladies infectieuses et l'accès universel aux biens et services essentiels.» (Puri, 2004, p. 73);
 4. Les stratégies axées sur l'exportation pour favoriser la croissance et le développement durable à long terme devraient tenir compte de la vulnérabilité des femmes et faire en sorte que le développement des ressources humaines et la promotion de la mobilité professionnelle soient partie intégrante de toute stratégie visant à les faire progresser dans la chaîne d'approvisionnement.
- Une fois que les incidences des politiques commerciales sur la parité ont été étudiées, l'intégration des questions pertinentes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales implique une réelle participation des femmes (sect. II.B) à la prise de décisions, et aux responsabilités dans leurs secteurs d'activité économique, dans les syndicats, dans leur gouvernement et dans les négociations commerciales internationales. Pour ce faire, on peut notamment mettre en œuvre les stratégies suivantes:
 1. Favoriser une plus large participation des groupes de travailleuses et des réseaux de femmes chefs d'entreprise dans les activités syndicales et dans le secteur privé y compris dans les associations professionnelles pour le commerce et l'industrie en instaurant des «bureaux de la parité»;

2. Favoriser la représentation des organisations locales de femmes (celles citées ci-dessus et d'autres groupes de femmes et d'ONG) dans les instances gouvernementales, les institutions internationales et les organes pour les négociations commerciales par une politique de quotas visant à accroître la proportion de personnel féminin, par la création de bureaux de la parité, par le renforcement des mécanismes de consultation avec la société civile et par la création d'un groupe externe de suivi des questions de parité chargé de suivre et d'évaluer les progrès accomplis;
 3. Faire en sorte que les gouvernements et les instances internationales renforcent les réseaux de femmes et leur capacité d'action, en veillant à ce que tous les segments de la société civile disposent de moyens leur permettant de participer.
- Dans la formulation des stratégies et programmes d'autonomisation des femmes (comme les initiatives de microcrédit), il faut que les mesures envisagées pour autonomiser les femmes de manière à ce qu'elles tirent davantage bénéfice des activités commerciales en y participant plus activement, comme exposé plus haut (sect. III.A), soient notamment axées sur la question centrale des besoins économiques, mais aussi sur les points suivants:
 1. Mener des actions de sensibilisation auprès des femmes pour qu'elles aient une meilleure image d'elles-mêmes et qu'elles gagnent en confiance, et les aider à faire évoluer les rapports de pouvoir au sein de la famille afin qu'elles aient la maîtrise de leur revenu et qu'elles puissent créer leur entreprise;
 2. Veiller à ce qu'elles aient accès à des moyens susceptibles de les soulager d'une partie de leurs responsabilités domestiques;
 3. Veiller à ce qu'elles aient accès à des ressources essentielles leur permettant de mener à bien leur projet professionnel (crédit, terres, main-d'œuvre et groupes d'entraide qui peuvent constituer un «capital associatif» aidant les femmes à se mobiliser et à prendre une part active dans leur propre développement);
 4. Améliorer leur accès aux marchés.
 - Des secteurs clefs peuvent promouvoir l'émancipation économique des femmes et leur contribution au commerce en Afrique (sect. III.B):
 1. Afin de remédier au fait que toutes les activités qui deviennent lucratives tendent à être accaparées par des hommes – les femmes étant donc cantonnées à des activités de subsistance – il faut, dans toutes les filières du secteur des produits de base, mettre en œuvre des stratégies d'action volontaristes pour donner à chacun les mêmes chances, notamment en: encourageant l'égalité hommes-femmes pour ce qui est de la participation au secteur des exportations de produits agricoles non traditionnels; en soutenant les femmes qui tentent de s'insérer dans des secteurs à domination traditionnellement masculine; en aidant les femmes à s'investir moins dans les activités de subsistance dans l'agriculture ou la pêche et à faire jeu égal avec les hommes dans des activités plus rentables, modernes et tournées vers l'exportation; en améliorant l'accès aux ressources; en supprimant la progressivité des droits dans les pays développés; en offrant une assistance technique et en assurant des formations ciblées; et en menant des études selon le contexte sur les différents effets de la libéralisation des échanges sur les femmes comme sur les hommes dans tel ou tel secteur;

2. Pour prendre en compte le secteur des services et promouvoir des mesures favorables aux femmes, on peut notamment recommander de mettre en place un financement du développement axé sur les femmes, qui tienne compte de la nécessité de dispositions particulières propres à promouvoir les entreprises de services gérées par des femmes; d'incorporer le secteur des services dans les plans nationaux de développement économique et les stratégies d'exportation; d'adopter des mesures positives et d'instaurer des quotas pour accroître la proportion de femmes dans le commerce des services; d'adopter des moyens d'incitation et des mesures législatives pour donner des chances égales aux femmes travaillant dans les services; et de mettre en place des mesures orientées vers le développement humain dans le secteur des services, comme le renforcement des capacités, l'accès aux technologies de l'information, l'acquisition des savoirs de base et de compétences dans le domaine de l'informatique, la création de réseaux et la promotion d'entreprises gérées par des femmes. Par ailleurs, comme la libéralisation du commerce des services touche les femmes en tant que consommatrices et en tant que prestataires de services, il faut maintenir un équilibre entre la privatisation et l'accès équitable à des services essentiels comme la santé et l'éducation;
3. Dans le secteur manufacturier, surtout dans la filière du textile qui est très compétitive et décentralisée à l'échelle mondiale depuis la suppression des contingents, il est essentiellement recommandé de veiller aux normes du travail et aux garanties qui y sont associées pour que les femmes ne restent plus aux plus bas échelons des chaînes mondiales de valeur (comme cela a souvent été le cas) et de mettre l'accent sur le renforcement des compétences des femmes et sur l'égalité des chances, de sorte qu'elles bénéficient au même titre que les hommes des mesures visant à moderniser et à valoriser le secteur;
4. En ce qui concerne la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC, comme les femmes sont souvent les dépositaires des savoirs traditionnels et qu'il leur revient de préserver les ressources biologiques, il faut, afin d'en faire des partenaires de la promotion d'une agriculture durable en général, que les gouvernements prennent en compte et protègent l'atout qu'elles représentent ainsi en adoptant des lois pour la protection des variétés végétales qui leur permettraient de faire valoir leurs droits d'obtenteur. Elles devraient aussi être incitées à concevoir des procédés et à les utiliser dans leur milieu local. Par ailleurs, il faut reconnaître la vulnérabilité des femmes face au VIH/sida et veiller à ce qu'elles aient accès aux médicaments essentiels à des prix abordables.

En conclusion, il convient de souligner qu'il est possible de concilier avantageusement la parité des sexes et la croissance.

L'édition de 2000 de la publication *World Development* consacrée notamment à la question de la parité et du commerce montre que le rapport entre l'inégalité hommes-femmes et la croissance est relativement complexe, en ce qu'il dépend de variables comme la structure de l'économie et la nature des relations entre les sexes. Deux études mentionnées dans cette publication (*World Development*, 2000, p. 1149) mettent en relief les facteurs qui permettent d'aboutir à une situation satisfaisante pour tous, notamment les problèmes d'inégalité entre les sexes qui ont une incidence directe sur la croissance et qui peuvent être réglés au niveau national, comme le fait de «remédier aux insuffisances en matière d'enseignement et de santé». Selon Klasen, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne particulièrement, l'inégalité entre les sexes en matière d'éducation et d'emploi faisait obstacle aux progrès, et Dollar et Gatti mettaient en évidence le fait que les disparités entre les sexes en matière de santé et d'éducation desservaient la croissance. En outre, une étude de l'ONU datant de 1995 avait révélé l'existence d'une «forte corrélation entre ... la croissance économique et la proportion de main-d'œuvre féminine au regard

de la main-d'œuvre masculine dans 61 pays, entre 1980 et 1990» (document cité dans Trinh-Nguyen, 2004, p. 9). Enfin, il existe «d'autres politiques nationales qui favorisent la croissance et l'égalité entre les sexes ... [comme] ... le fait d'accorder aux femmes davantage de maîtrise et de contrôle sur les avoirs – notamment les biens fonciers – et de leur donner davantage accès au crédit, aux structures de commercialisation et à la technologie» (*World Development*, 2000). Nous avons aussi examiné la question du manque de temps des femmes, facteur défavorable à leur participation à l'économie, et avons donc suggéré de prendre en compte, dans un scénario profitable à tous, une composante supplémentaire sous la forme d'une «rétribution sociale» (à savoir, le fait de dédommager les femmes pour les fonctions de procréation qu'elles assument dans la société). Une telle initiative pourrait avoir un effet positif sur toutes les femmes (qu'elles soient chefs d'entreprise, travailleuses, exploitantes agricoles ou consommatrices) en reconnaissant de facto les services qu'elles assurent sans rémunération dans leur foyer et en leur permettant d'avoir d'autres activités (économiques). Selon le modèle choisi, cette «rétribution» pourrait prendre la forme, par exemple, d'investissements assurant un accès gratuit à des services, ou encore d'une prime financière.

Étant donné qu'il ne saurait y avoir de stratégie de développement durable efficace dans le long terme sans une main-d'œuvre compétente, l'autonomisation des femmes est un élément décisif dans un scénario satisfaisant pour tous. On peut pour ce faire mettre sur pied des programmes de renforcement des capacités et encourager la participation des femmes (individuellement ou dans le cadre de réseaux) à la prise de décisions. Dans ce contexte, on peut attirer l'attention sur trois aspects de la formation et du renforcement des capacités des femmes: a) inciter et préparer les femmes à travailler dans des secteurs à haute valeur ajoutée et dans des secteurs atypiques comme les exportations de produits agricoles non traditionnels ou les projets de commerce équitable, dans la filière agricole aussi bien que dans le secteur manufacturier; b) promouvoir l'acquisition des savoirs de base et la maîtrise de l'outil informatique et le renforcement des capacités en la matière, et soutenir les femmes exerçant une activité de chef d'entreprise, de productrice et de négociante; et enfin et surtout c) apporter une assistance par le biais d'autres programmes de renforcement des capacités, comme les deux phases du Programme conjoint intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP I et II), mis en œuvre par des organisations internationales (par exemple l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la CNUCED et le Centre du commerce international). Les programmes de la CNUCED et ceux d'autres organismes des Nations Unies sont un exemple notable de ce qui peut être accompli pour autonomiser les femmes et promouvoir leur participation au commerce international et à l'économie mondiale de manière à leur permettre de saisir les occasions que la libéralisation des échanges est en mesure de leur offrir et, par là-même, de renforcer les effets positifs de la libéralisation du commerce. L'enjeu désormais est de mieux cerner la participation globale des femmes à l'économie, d'adapter les programmes de renforcement des capacités, comme le JITAP II, de sorte qu'ils prennent en compte les questions de parité, et d'en élaborer d'autres qui permettront de mieux encore valoriser le rôle positif que les femmes peuvent jouer dans la société et l'économie.

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale (1979). Recognizing the “invisible” woman in development. The World Bank’s experience. Document #9957, Washington, accessible à l’adresse: www.worldbank.org.

Banque mondiale (1994). Gender issues in World Bank lending. Département de l’évaluation des opérations. Document accessible à l’adresse: <http://Inweb18.worldbank.org/oed/oeddoclib.nsf/DocUNIDViewForJavaSearch/BA25CE43808A251A8525681C0051570E?opendocument>.

Beviglia Zampetti, A. (2004) The impact of WTO rules on the pursuit of gender equality. Dans: Tran-Nguyen, A.-N. et Beviglia Zampetti, A., éd. *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing countries*. Réseau interinstitutions pour les femmes et l’égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce, New York et Genève.

CAFRA/WIDE (1998). *Position Paper on the Future of EU/ACP Development Cooperation*, 15 février 1998.

CNUCED (2001). Fiche d’information de la CNUCED sur l’intégration de la parité. Réseau interinstitutions pour les femmes et l’égalité des sexes. Document accessible à l’adresse: www.un.org/womenwatch/ianwge/gm_facts/Unctad.pdf.

CNUCED – Groupe des relations avec la société civile (CSO) (2002). Civil society, local development and globalization: A grassroots view. Rapport d’un séminaire tenu à Addis-Abeba, Éthiopie, en octobre 2001. Dans: CNUCED, *UNCTAD-Civil Society Dialogue on selected development issues being addressed by the United Nations system (Genève, 10 décembre 2001)*. Nations Unies, New York et Genève.

Dankelman, I. (2004). *An Active Approach to Gender Mainstreaming in Sectoral Policies*. Women’s Environment and Development Organization/Université de Nimègue. Discours d’orientation prononcé lors de la table ronde du Conseil économique et social de l’ONU sur l’intégration de la parité dans les politiques sectorielles, 6 juillet 2004.

Delaney, A. (2004). Global trade and home work: closing the divide. Dans: *Gender and Development*, special issue on Trade, 12(2), Oxfam, Oxford.

Elson, D. et Cagatay, N. (2000). The Social Content of Macroeconomic Policies. *World Development*, 28(7).

Fernando, J.L. (1997). Nongovernmental organizations, micro-credit, and empowerment of women. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 554, novembre 1997.

Floro, M. (2001). Gender concerns on international trade discussions at the FfD Conference and WTO Agenda. Document établi pour le séminaire K.U.L.U – Women and Development, 27 octobre 2001. *Women in the Economy. Financing for Development. Focus on Trade: Can Trade Generate Development for Women?* K.U.L.U – Women and Development, Copenhague.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et Durano, M. Fe B. (Réseau international pour l’égalité entre les sexes et le commerce) (2004). Trading off inequalities: gender trade impact assessment as a tool for trade reform. Dans: Tran-Nguyen, A.-N. et Beviglia Zampetti, A., éd., *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*. Réseau interinstitutions pour les femmes et l’égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce. Nations Unies, New York et Genève.

Garcia, Z. et Nyberg, J. (2004). Agriculture, trade and gender. Dans: Tran-Nguyen, A.-N. et Beviglia Zampetti, A., éd., *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing*

Countries. Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce New York et Genève.

Gehl Sampath, P. (2004). Gender and the Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights: Exploring some interlinkages. Dans: Tran-Nguyen, A.-N. and Beviglia Zampetti, A., éd., *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*. Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce, New York et Genève.

Groupe de travail informel sur la parité et le commerce (IWGGT) (1998). Gender and trade: some conceptual and policy links. Note d'information sur la parité et le commerce, préparée pour la deuxième réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Genève, 18-20 mai 1998.

Hannan, C. (2000). Gender mainstreaming in economic development in the United Nations. Session sur l'intégration de la parité dans les organisations internationales et régionales tenue dans le cadre de la Conférence ministérielle sur l'intégration de la parité, la compétitivité et la croissance. OCDE, Paris, 23-24 novembre 2000.

Hannan, C. (2001). The United Nations commitment to gender mainstreaming – a global strategy for promoting equality between women and men. Document établi pour le séminaire à l'attention des représentants sur le terrain de l'OCDPC, 2001. Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, New York.

Hayashi, M. et Bauer, M. (2004). Gender-related issues in the textiles and clothing sector. Dans: Tran-Nguyen, A.-N. et Beviglia Zampetti, A., éd., *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*. Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce, New York et Genève.

Hunt, Juliet et Kasynathan, Nalini (mars 2001). Pathways to empowerment: Reflections on Microfinance and transformation in gender relations in South Asia, *Gender and Development*, Special issue on Money, 9(1), Oxfam, Oxford.

Joekes, S. (2002). The gender perspective in promoting trade and development opportunities. Dans: UNCTAD-Civil Society Dialogue on selected development issues being addressed by the United Nations system, Genève, 10 décembre 2001. Nations Unies, New York et Genève.

Kabeer, N. (1998). Money can't buy me love? Re-evaluating gender, credit and empowerment in rural Bangladesh. IDS Discussion Paper 363, Brighton, Institute of Development Studies (cité dans Hunt et Kasynathan (2001)).

Kindervatter, S. (1999). WW-NatMatch – Gender mainstreaming and organizational change: Lessons learned from NGOs. Document d'information adressé à WW-NatMatch au PNUD par le Directeur de la Commission for the Advancement of Women of InterAction (une coalition de 160 ONG américaines), accessible à l'adresse: www.sdp.undp.org/1starch/ww-natmatch/msg00023.html.

Madonsela, W.S. (2002). The impact of trade liberalisation in the agricultural sector on African women: links with food security and sustainable livelihoods. Gender and Trade Network Africa (GENTA), Réseau international pour l'égalité entre les sexes et le commerce.

Marius-Gnanou, K. (2003). Microfinance et enjeux de l'empowerment: des exemples en Asie du Sud. Dans: Association Femmes et Développement, *Actes de la table ronde microcrédit ou microendettement? Une réflexion de solidarité internationale sur les femmes du sud face à la mondialisation*, 2 avril 2002. Paris.

- Mayoux, L. (1999). Questioning virtuous spirals: microfinance and women's empowerment in Africa. *Journal of International Development*, 11(7) (cité dans Hunt et Kasynathan, 2001).
- Nations Unies (1995). *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, accessible à l'adresse: www.un.org/womenwatch*.
- Naylor, R. (1999). Women farmers and economic change in northern Ghana. *Gender and Development, Women, Land, and Agriculture*, 7(3), novembre 1999, Oxfam, Oxford.
- Nokuzola Ndlovu, B. (2004). Rapport de l'atelier sur le renforcement des capacités de la société civile, deuxième session ordinaire de la Conférence des Ministres du commerce, des douanes et de l'immigration de l'Union africaine, Kigali, Rwanda, 24-25 et 27-28 mai 2004.
- Ntseane, P. (2004). Being a female entrepreneur in Botswana: Cultures, values, strategies for success. *Gender and Development: Trade*, 12(2).
- Pearson, R. (2003). Feminist responses to economic globalization: some examples of past and future practice, *Gender and Development*, 11(1).
- Peters, R. (2004). Multilateral negotiations on agriculture and possible effects on women in developing countries. Dans: Tran-Nguyen, A.-N. et Beviglia Zampetti, A., éd., *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*. Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce. Nations Unies, New York et Genève.
- Puri, L. (2004). The "engendering" of trade for development: An overview of the main issues. Dans: Tran-Nguyen, A.-N. and Beviglia Zampetti, A., éd., 2004, *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*. Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce. Nations Unies, New York et Genève.
- Puri, L. (2004a). Trade in services, gender and development. Dans: Tran-Nguyen, A.-N. et Beviglia Zampetti, A., éd., *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*. Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce. Nations Unies, New York et Genève.
- Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (2002). Fiche d'information de la CNUCED sur l'intégration de la parité, accessible à l'adresse: www.un.org/womenwatch/ianwge/gm_facts/Unctad.pdf.
- Riddle, D. (2004). A gender-based analysis of international trade in services: the experience of developing countries. Dans: Tran-Nguyen, A.-N. et Beviglia Zampetti, A., éd., *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*. Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce. Nations Unies, New York et Genève.
- Schalkwyk, J. Thomas, H. et Woroniuk, B. (1996). *Mainstreaming: A strategy for achieving equality between Women and Men: A think Piece*. SIDA, Stockholm.
- Tran-Nguyen, A.-N. (2004) The economics of gender equality, trade and development. Dans: Tran-Nguyen, A.-N. et Beviglia Zampetti, A., éd., *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*. Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce. Nations Unies, New York et Genève.
- Ulmer, Karin (2003). "Are trade agreements with the EU beneficial to women in Africa, the Caribbean and the Pacific?" Dans: *Gender and Development*, vol. 11, n° 1, Oxfam, Oxford.

Van Staveren, I. (2001). *Gender and trade indicators: a contribution to a sustainability impact analysis for EU-trade*. Document accessible à l'adresse: www.eurosur.org/wide/Globalisation/Gender_indicators.htm.

Wells, J et McEwan, T. (2004). Gender mainstreaming: Moving from principles to implementation – the difficulties. An AFCOA discussion paper. *Development Bulletin*, n° 64.

Women's Caucus (2002). Statement on 'Looking Forward' by the Women's Caucus. Presentation to the Financing for Development Ministerial Round Table, Looking Ahead. Monterrey, Mexique. Document accessible à l'adresse: www.wedo.org.

World Development (2000), 28(7).

------(1995). Gender issues in World Bank lending (version remaniée et développée du document de 1994). Département de l'évaluation des opérations. Document accessible à l'adresse: <http://Inweb18.worldbank.org/oed/oeddoclib.nsf/DocUNIDViewForJavaSearch/BA25CE43808A251A8525681C0051570E?opendocument>.

------(1996). Implementing the World Bank's gender policies. Progress report no. 1, mars 1996. Document accessible à l'adresse: www.worldbank.org/gender/overview/report.htm.

------(2001). Engendering development through gender equality in rights, resources and voice. World Bank Policy Research Report. Document #21776, accessible à l'adresse: www.worldbank.org.

------(2001). Supporting gender mainstreaming. The work of the Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women. Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme. Nations Unies, New York.

------(2001a). Gender biases in finance. *Gender and Development: Money*, 9(1), Oxfam, Oxford.

------(2002). *Gender Mainstreaming. An Overview*. Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme. Nations Unies, New York.

------(2002). *Integrating Gender into the World Bank's Work: A Strategy for Action*. Washington, Document accessible à l'adresse: www.worldbank.org/gender.

------(2003). *A Guide to the World Bank*. Washington.